

Les enjeux logico-linguistiques de l'analyse de la formule de la consecration eucharistique

Alain de Libera
Irène Rosier-Catach

L'analyse de la formule de la consécration eucharistique met en jeu, dès le XI^e siècle, des outils logiques et grammaticaux empruntés aux arts du langage¹. Les difficultés propres à cette formule conduisent parfois à raffiner les notions existantes, à les développer de manière originale. Par ailleurs, on est étonné de constater que certaines questions, discutées à propos de la formule, sont doctrinalement proches de problèmes abordés à la faculté des Arts, pourtant très différents en apparence. Ce sont ces enjeux logico-linguistiques que nous voulons aborder ici, avec un intérêt tout particulier pour ceux que manifeste la discussion serrée que mène Duns Scot contre ses prédécesseurs, avant de proposer sa propre analyse². Tout en tentant de présenter l'ensemble des problèmes, nous ne les traiterons pas tous de manière homogène, nous contentant, pour certains, de brèves descriptions récapitulatives.

-
1. Voir I. Rosier, «Langage et signe dans la discussion eucharistique», dans S. Auroux, S. Delesalle & H. Meschonnic (éds.), *Histoire et grammaire du sens. Hommage à Jean-Claude Chevalier*, Paris, Armand Colin, 1996, pp. 42-58, ainsi que la bibliographie citée; ead., «Signes et sacrements. Thomas d'Aquin et la grammaire spéculative», *Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques* 74/3 (1990), pp. 392-436; Paul Bakker, «*Hoc est corpus meum*. L'analyse de la formule de la consécration chez des théologiens aux XIV^e et XV^e siècle», à paraître dans C. Marmo (éd.), *Eleventh European Symposium for Medieval Logic and Semantics: Vestigia, Imagines, Verba: Semiotics and Logic in Medieval Theological Texts (1150-1450)*. A. de Libera & I. Rosier, «L'analyse scotiste de la formule de la consécration eucharistique», à paraître dans C. Marmo (éd.), *ibid.*
 2. Ces analyses complexes ont été précisément décrites dans l'article mentionné dans la note précédente.

1. La deixis

La question de la *demonstratio* du pronom *hoc* dans la formule eucharistique est celle qui est la plus discutée, à partir de la fin du XII^e, car d'elle dépend la vérité de la formule toute entière. Cette question est l'occasion, pour les théologiens, de développements très techniques sur la notion de *demonstratio*. L'on voit intervenir différents couples de notions, par exemple *demonstratio simplex* vs *personalis* ou *demonstratio ad sensum* vs *ad intellectum*³. Les théologiens, qui reprennent ces notions aux grammairiens et aux logiciens, en introduisent des modes nouveaux, nécessaires au problème linguistique précis qu'ils affrontent, et que l'on ne retrouve pas ensuite dans les traités artiens. Par exemple, Guillaume de Meliton annonce d'abord deux modes de la *demonstratio ad intellectum* (lorsque l'on désigne une chose dont l'existence est antérieure au discours et qui n'est pas présente en acte au moment de l'énonciation; lorsque l'on désigne une chose par l'intermédiaire d'une chose semblable, ce qui correspond à l'exemple canonique *haec herba crescit in horto meo*), pour ensuite proposer un troisième mode, qui contrairement aux deux premiers, peut selon lui convenir au *hoc* de la formule de la consécration: ce qu'il nomme *intelligibilis demonstratio significati per signum*, par laquelle le pain désigné est le signe par l'intermédiaire duquel est signifié le corps du Christ⁴. De même la *demonstratio mixta*, que défendent Pierre de Tarentaise, Guillaume de Ware ou Richard de Mediavilla, et dont existent différentes interprétations jusqu'au XV^e siècle, ne se trouvent pas dans les traités artiens⁵. D'autre part nous avons montré ailleurs que les théologiens font un usage imprécis de la notion de *demonstratio ad intellectum*, confondant ce qui relève, chez les artiens, soit de la *demonstratio ad intellectum*, soit de la *demonstratio simplex*: dans le premier cas est en cause le caractère non sensible mais *intelligible* de l'objet désigné (d'où les problèmes sur le mode de

3. Pour un historique de l'utilisation de ces différentes notions, et leurs sources logiques et grammaticales, voir Libera & Rosier, «L'analyse scotiste», par. 2.2., Rosier, «Signes et sacrements», par. 3.

4. Guillaume de Mélicton, *Quaestiones de sacramentis* [éd. Gédéon Gál (Bibliotheca Franciscana scholastica Medii Aevi t. XXIII), Quaracchi, 1961] tract. IV, pars IV, q. XV, pp. 581-583.

5. Voir Libera & Rosier «L'analyse scotiste», par. 2.2. et Paul Bakker, «*Hoc est corpus meum*», cit.

présence du corps du Christ); dans l'autre cas il s'agit de qualifier l'écart entre deux objets, l'objet désigné et l'objet réellement signifié, ce qui se produit dans deux cas distincts: d'une part, lorsque l'objet désigné par le pronom *hoc* (le pain) et l'objet signifié sur lequel porte la prédication (le Christ) ne sont pas identiques; d'autre part, lorsque l'objet désigné par le pronom au temps t_1 de sa profération est différent de l'objet visé tel qu'il existe au temps t_2 correspondant à la fin de l'énonciation de la formule⁶. L'on rappellera que l'opposition entre *simplex* et *personalis*, que nous avons vu caractériser la *demonstratio* pour penser précisément la nature de cette relation, était également utilisée, dès le XII^e siècle, pour qualifier la *relatio* ou anaphore. C'est également un exemple d'origine religieuse, *Haec mulier quae damnavit salvavit*, qui semble avoir suscité l'introduction de la distinction: il s'agit ici encore d'un problème d'écart, qui met en péril la règle de coréférence entre le relatif et l'antécédent, puisque l'individu auquel renvoie le relatif (Eve) n'est pas identique *in numero* à celui que désigne l'antécédent (Marie), bien qu'il s'agisse de deux individus de la même espèce⁷. Mentionnons enfin que Guillaume de Méilton utilise l'opposition entre *demonstratio ut concepta* et *demonstratio ut exercita*, que reprend Albert le Grand en la référant explicitement aux «*sophistae*». La *demonstratio ut concepta* est celle qu'a le pronom lorsqu'il n'est pas pris en usage référentiel, soit qu'il soit utilisé en mention, ce qui correspond à la seconde occurrence dans l'exemple *hoc pronomen hoc*, soit qu'il fasse partie d'un énoncé qui est un discours rapporté. A partir du XII^e siècle, les logiciens parlent pour cet usage de référence en mode «matériel» (*suppositio materialis*), et certains théologiens reprennent cette terminologie en disant que les paroles du Christ sont prononcées «*materialiter*» ou «*recitative*»⁸. A l'inverse, la déixis est «exercée» lorsque la référence du pronom est personnelle, ce qui vaut à la fois

6. Libera & Rosier «L'analyse scotiste», par. 2.2. 1.

7. Voir C.H. Kneepkens, «'Mulier Quae Damnavit Salvavit'. A note on the Early Development of the *Relatio simplex*», *Vivarium*, 14 (1976), pp. 1-25; id. «The *Relatio Simplex* in the Grammatical Tracts of the Late Twelfth and Early Thirteenth Century», *Vivarium* 15 (1977), pp. 1-30; I. Rosier, «Discussions médiévales sur la coréférence», dans Laurent Danon-Boileau et Alain de Libera (éds.), *Actes du Colloque de St-Cloud sur la Référence*, 1987, pp. 35-62, Ophrys; R. Hülsen, *Zur Semantik anaphorischer Pronomen, Untersuchungen scholastischer & modernier Theorien*, Brill, Leiden, 1994.

8. Voir Libera & Rosier, «L'analyse scotiste», par. 2.1.

pour la *demonstratio ad sensum* et pour la *demonstratio ad intellectum*⁹. Cette opposition *ut exercita/ ut concepta*, d'origine logique et grammaticale et qui couvre un champ beaucoup plus large que celui de la *demonstratio*¹⁰, est encore utilisée par Thomas d'Aquin dans sa *Summa Theologiae*, mais semble disparaître dans les textes postérieurs.

2. La performativité

Dans la définition même du sacrement – *id efficit quod figurat* – est inscrite sa double fonction, signifiante et efficace. Les théologiens du XIII^e siècle, férus de grammaire et de logique, vont chercher à retrouver, dans les formules sacramentelles, et donc dans les marques linguistiques mêmes, les indices de cette double fonction. Cette démarche est particulièrement manifeste chez Thomas d'Aquin, notamment à propos de la formule de la consécration, lorsqu'il s'interroge, par exemple, sur le mode du verbe: pourquoi n'a-t-on pas un impératif ou un subjonctif, comme dans *Fiat lux*¹¹? D'autres discutent le point de savoir si l'efficace tient à la valeur intrinsèque des paroles (*vis verbi*) ou à la qualité du locuteur (*vis ministri*), et sur les implications de défauts de l'une ou de l'autre sur l'effet du sacrement. On voit s'opposer les tenants d'une position conventionnaliste, à partir de Guillaume d'Auvergne et Richard Fishacre, pour lesquels l'efficacité est fonction d'un pacte et lié à l'institution du sacrement, et ceux qui choisissent un mode de causalité physique, faisant intervenir une valeur intrinsèque du sacrement, opposition rejoignant d'ailleurs un débat contemporain sur la valeur du signe monétaire¹².

9. On peut résumer ces alternatives dans le schéma suivant (cf. Rosier, «Signes et sacrements», p. 413):

demonstratio	(1) ut concepta = recitative	
	(2) ut exercita = significative	(2.1) ad intellectum (2.2) ad sensum

10. Voir I. Rosier, *La parole comme acte*, Paris, Vrin, 1994, chap. 5, 7.

11. *Summa theologiae*, III, 78, art. 2, arg. 2.

12. Voir William J. Courtenay, «The King and the Lead Coin: the Economic Background of 'sine qua non' causality», dans id. *Covenant and Causality in Medieval Thought*, London, Variorum reprints, 1984, pp. 95-209 [reprint from *Traditio* 28, 1972, pp. 185-209]; I. Rosier, «Deux exemples d'interactions entre

De toutes ces discussions, d'une grande richesse en regard des discussions modernes sur les énoncés performatifs, une seule nous retiendra, qui concerne la vérité de la proposition: une proposition qui a une valeur efficace doit-elle être vraie?

Avant Duns Scot, tous les théologiens qui réfléchissent sur la formule eucharistique prennent pour donné que cette proposition doit être vraie pour être conversive, d'où les difficultés rencontrées pour assigner une valeur au démonstratif compatible avec cette exigence, et les différentes solutions que nous avons décrites plus haut. Thomas d'Aquin, dans son *Commentaire des Sentences (In IV Sent., dist. VIII, q. 2, art. 1)*, puis dans une question de la *Somme Théologique* précisément intitulée: *Utrum praedictae locutiones sint verae* (III, 78, art. 5) introduit une distinction importante entre deux types d'énoncés. Partant du célèbre passage du *Peri Hermeneias* où Aristote dit que les mots sont les signes des intellections, Thomas explique qu'il existe deux types de concepts, selon qu'ils relèvent de l'intellect spéculatif ou de l'intellect pratique. Y correspondent respectivement des énoncés à valeur «significative» et des énoncés à valeur «factive». Les premiers sont seulement «représentatifs de la chose»: l'énoncé «significatif», ou si l'on veut constatif, présuppose l'existence de la chose, qui constitue sa «mesure», en regard de laquelle sa vérité ou sa fausseté pourra être jugée. L'énoncé à valeur factive n'est pas représentatif d'une chose existante mais signifie préalablement à l'existence de la chose («*praesignativa*»): de même que le modèle précède l'artéfact, le concept de l'énoncé précède la chose dont il est la cause. Dans ce second cas, dit Thomas, «la vérité de cet énoncé ne présuppose pas l'existence de la chose, mais la réalise; tel est le verbe de Dieu par rapport aux choses réalisées par ce verbe»¹³. Ceci lui permet de poser

grammaire et théologie au XIII^e siècle: noms divins et formules sacramentaires», *Beiträge zur Geschichte der Sprachwissenschaft*, 3 (1993), pp. 61-64.

13. *Summa Theologiae*, III, 78, art. 5, resp.: «... haec locutio habet virtutem factivam conversionis panis in corpus Christi. Et ideo comparatur ad alias locutiones, quae habent solum vim significativam et non factivam, sicut comparatur conceptio intellectus practici, quae est factiva rei, conceptioni intellectus nostri speculativi, quae est accepta a rebus. Nam voces sunt signa intellectuum, secundum Philosophum. et ideo, sicut conceptio intellectus practici non praesupponit rem conceptam sed facit eam, ita veritas huius

que le pronom désigne quelque chose qui est commun au *terminus a quo* et au *terminus ad quem*. C'est en des termes assez semblables qu'Austin introduira d'abord sa distinction entre énoncés constatifs et énoncés performatifs, selon la relation d'antériorité ou de postériorité de l'énoncé par rapport à la chose signifiée¹⁴. Nous avons montré que Scot effectue une rupture en refusant que la vérité soit une condition de l'efficacité¹⁵. Pour lui, tout signe est d'abord signe du signifié auquel il a été associé par institution. Il est vrai en ce sens, parce qu'il est toujours accompagné de son signifié, qu'il soit signe «spéculatif» ou signe «pratique». L'efficacité du signe pratique est une propriété qu'il a reçue de son institution, et du pacte qui le lie avec celui qui a le pouvoir d'effectuer le signifié du signe, lequel, dans ce cas précis est Dieu. Si le signe effectue bien, dans les conditions décrites, ce qu'il est institué pour effectuer, alors la proposition sera vraie. Le rapport à la vérité ou à la chose signifiée n'est plus invoqué pour distinguer deux types de signes ou d'énoncés. Pour le signe spéculatif qu'est la formule de la consécration, l'énoncé est vrai une fois que la conversion est réalisée. La vérité n'est plus la condition de l'efficacité mais son terme, et s'apparente davantage aux conditions de satisfaction posées par les modernes pour les énoncés performatifs.

On notera que les grammairiens et logiciens, vers le milieu du XIII^e siècle, s'étaient penchés sur la distinction entre deux types d'énoncés, ceux qui «signifient» et ceux qui «exercent une action», ou plus exactement permettent au locuteur d'exercer un acte en les énonçant. L'importante distinction entre «*actus significatus*» et «*actus exercitus*» avait été introduite pour décrire ces fonctionnements distincts. L'on avait bien remarqué, en s'appuyant en particulier sur des énoncés liturgiques comme *Ite missa est*, ou *In nomine patris filii et spiritus sancti*, les propriétés linguistiques particulières de ces énoncés, et notamment le fait qu'ils n'avaient pas besoin de verbe «signifiant l'acte», précisément parce que l'acte était «exercé». L'on avait également opposé les actes exercés effectués au moyen de signes ou

locutionis non praesupponit rem significatam, sed facit eam: sic enim se habet verbum Dei ad res factas per verbum».

14. Voir F. Recanati, *Les énoncés performatifs*, Paris, Editions de Minuit, 1981, chap. III.

15. Rosier & Libera, «L'analyse scotiste», par. 6.

d'énoncés possédant par convention cette valeur performative (le démonstratif, l'impératif, l'injonction, etc.) et ceux qui, réalisés à l'aide de signes linguistiques quelconques, ne prenaient leur valeur qu'en raison de l'intention du locuteur ou de la situation. L'exemple le plus clair en est *Aqua! Aqua!*, expression, grammaticalement incomplète, visant à réclamer de l'eau lorsqu'un feu est déclaré¹⁶.

3. Virtus sermonis/ intentio proferentis

Duns Scot, dans l'*Opus Oxoniense*, appuie son analyse de la formule eucharistique sur la notion d'*intentio proferentis*. Quelle que soit la valeur que les propriétés intrinsèques des termes confèrent à la formule (*virtus sermonis*), le locuteur peut librement et volontairement se déterminer à viser une valeur différente. En particulier, même si, en raison du temps présent de la copule, le sujet *hoc* ne peut que désigner un objet présent *de virtute sermonis*, il est néanmoins possible que *ex intentione proferentis*, il renvoie à un objet qui n'existera qu'à la fin de la prononciation de la formule. Le pacte qui détermine l'efficacité de la formule pourra fonctionner selon l'une ou l'autre branche de l'alternative¹⁷. L'opposition entre *virtus sermonis* et *intentio proferentis*, qui s'apparente assez à ce que certains distinguent aujourd'hui sous l'opposition entre «signification conventionnelle» et «signification du locuteur», couvre un domaine de problèmes très étendu. Elle recouvre des questions aussi vastes que celle de la distinction entre la lettre et le sens, dont l'application va de la lecture des textes sacrés à l'interprétation des propositions douteuses dans les procès d'inquisition, en passant par des questions de droit telles que celles du serment ou du mensonge¹⁸. Nous nous limiterons à signaler quelques emplois plus techniques de cette opposition, à l'époque qui nous occupe, lesquels sont d'ailleurs en étroite dépendance.

Chez les grammairiens universitaires du milieu du XIII^e siècle la distinction permet de construire un modèle de description des énoncés

16. Voir I. Rosier, *La parole comme acte*, op. cit., chap. 5.

17. Voir Rosier & Libera, «L'analyse scotiste», par. 4.2.3. et 5.

18. Sur ce point, voir C. Casagrande et S. Vecchio, *Les péchés de la langue*, Paris, Cerf, 1991; I. Rosier, «Les développements médiévaux de la théorie augustinienne du mensonge», *Hermès*, 15-16 (1995), pp. 95-103; Silvana Vecchio, «Mensonge, simulation et dissimulation. Primauté de l'intention et ambiguïté du langage dans la théologie morale du bas Moyen Age», à paraître dans C. Marmo (ed.), *Actes du colloque de San Marino* (mai 1994).

qui intègre les énoncés canoniques et ceux qui sont déviants mais acceptables, comme les constructions figurées. Ce modèle rejoint celui proposé pour l'exégèse: lorsqu'un énoncé interprétable ne peut être compris à partir des règles ordinaires, c'est-à-dire lorsque les propriétés linguistiques (grammaticales et sémantiques) des constituants telles qu'elles s'offrent «aux sens» semblent ne pas obéir aux règles de combinaison acceptées, l'auditeur doit s'efforcer de reconstruire l'intention du locuteur, et de comprendre le poids sémantique des marques (déviantes) choisies. Le sens visé par le locuteur (*intellectus intentus*) doit être repérable dans les mots qu'il a choisi d'utiliser. Pour prendre un exemple canonique très simple: l'énoncé *turba ruunt* («la foule se précipitent») avec son verbe au pluriel incorrectement lié à un sujet au singulier, indique que le locuteur a choisi d'insister sur la valeur sémantique de pluralité contenue dans le nom collectif *turba*¹⁹.

Un type de réflexion assez proche intervient dans l'analyse des propositions ambiguës, qui relèvent du paralogisme de composition/division dans les *Réfutations Sophistiques*. Le problème posé par l'analyse d'énoncés structurellement polysémiques, tel *cuiuslibet hominis asinus currit*, reçoit des solutions différentes, selon que l'on s'en remet, pour l'interprétation, à des propriétés linguistiques telles que l'ordre des constituants, à des règles linguistiques régissant par exemple les relations entre déterminant et déterminable en vertu de la nature des termes, ou encore à l'intention de signifier²⁰.

L'opposition entre *virtus sermonis* et *intentio proferentis* est également invoquée à propos de l'équivocité et de l'analogie. La question est notamment de savoir si un terme équivoque ou analogue peut être désambiguïsé, c'est-à-dire restreint à l'une seulement de ses acceptions, grâce à l'adjonction d'une détermination. Certains modistes de la dernière génération, tel Raoul le Breton, soutiennent, tout comme Duns Scot, que *de virtute sermonis*, un terme ne peut ni perdre les

19. Voir I. Rosier, *La parole comme acte*, op. cit., chap. 1.

20. Voir A. de Libera, «Référence et champ: Genèse et structure des théories médiévales de l'ambiguïté (XII^e-XIII^e siècles)», *Medioevo X* (1984), pp. 155-208; id. «La logique du moyen âge comme logique naturelle (*Sprachlogik*). Vue médiévales sur l'ambiguïté», dans Burkhard Mojsisch (éd.), *Sprachphilosophie in Antike und Mittelalter*, Amsterdam, Verlag B.R. Grüner, 1986, pp. 403-437; A. de Libera & I. Rosier, «Intention de signifier et engendrement du discours chez Roger Bacon», *Histoire Epistémologie Langage VIII/ 2* (1986), pp. 63-79.

propriétés sémantiques qu'il a reçues par imposition, ni en acquérir de nouvelles (*canis* possédant toujours les trois sens qu'il a reçu par institution), bien que *de bonitate intelligentis*, cela soit possible, la détermination permettant à l'auditeur de sélectionner l'interprétation acceptable qui rendra la proposition vraie (par exemple le sens 'chien' pour *canis*, dans *canis latrabilis currit*)²¹.

Un dernier enjeu, postérieur à ceux mentionnés, se manifeste dans le statut «antinominaliste» promulgué à Paris en 1340, dont une partie essentielle vise les problèmes d'exégèse. L'exégèse «nominaliste» considère comme littéralement fausses toutes les phrases qui ne peuvent être vérifiées selon les règles de la sémantique de la référence propre. Or il est clair que la plupart des textes «faisant autorité» contiennent des pages qui ne prennent sens qu'à recourir ici ou là à des «références» impropres (ce qu'on appelle le sens impropre ou figuré). Ce que le statut dénonce dans la pratique nominaliste du commentaire c'est une exégèse fondée sur la *suppositio personalis*, plutôt que sur l'analyse de l'«intention de l'auteur», sur la forme logique des énoncés plutôt que sur le sens qu'ils peuvent véhiculer sans être pour autant logiquement bien formés, sur la *virtus sermonis* plutôt que sur l'*intentio auctoris*: «Que nul maître, bachelier ou écolier, qui fait cours à la faculté des arts de Paris n'ait l'audace de déclarer absolument fausse ou littéralement fausse (*falsum de virtute sermonis*) une proposition bien connue d'un auteur sur le livre duquel il fait cours [...]. De même, nul ne saurait affirmer qu'une proposition est absolument ou littéralement fausse, qui serait fausse selon la supposition personnelle des termes» (*Cartulaire de l'Université de Paris*, II, n° 1042)²².

21. Voir S. Ebbesen, «Can equivocation be eliminated», *Studia Mediewistyczne* 18 (1977), pp. 103-124; id. «The dead man is alive», *Synthese*, 40 (1979), pp. 43-70 (voir pp. 47-52); E. Ashworth, «Signification and Modes of Signifying in Thirteenth-Century Logic: A Preface to Aquinas on Analogy», *Medieval Philosophy and Theology*, vol. I (1991), pp. 39-67 (voir pp. 61-67); C. Marmo, *Semiotica e linguaggio nella scolastica: Parigi, Bologna, Erfurt 1270-1330. La semiotica dei Modisti*, Roma, Istituto Storico Italiano per il Medioevo, 1994, chap. 5 et id. «A Pragmatic Approach to Language in Modism», dans S. Ebbesen (éd), *Sprachtheorien in Spätantike und Mittelalter*. (Geschichte der Sprachtheorie 3), Tübingen, Narr, 1995, pp. 169-183.

22. Voir W.J. Courtenay, «Force of Words and Figure of Speech: the Crisis over *virtus sermonis* in the Fourteenth Century», *Franciscan Studies*, 44 (1984), pp. 107-128; Z. Kaluza, «Les sciences et leurs langages. Note sur le statut du 29

Ces diverses questions, et d'autres que nous ne pouvons évoquer ici, gravitent autour d'un même problème: l'articulation entre, d'une part, les propriétés intrinsèques des termes et des énoncés, et, d'autre part, l'usage du langage, qui implique la prise en compte du phénomène de l'énonciation comme tel, dans sa dimension intersubjective et communicationnelle. On notera à ce propos que cette dimension peut être envisagée soit du point de vue du locuteur (cf. *l'intentio proferentis*), soit du point de vue de l'auditeur (cf. la *bonitas intelligentis* ou la *discretio auctoris*). En ce qui concerne le problème de la valeur de la formule consécatoire, c'est bien évidemment le point de vue du locuteur qui importe, comme le montre particulièrement bien la théorie scotiste qui fait de l'intention du ministre, de sa détermination à conférer une valeur sémantique à la formule, la condition de son efficacité et la *causa sine qua non* de l'intervention divine régie par le pacte d'assistance.

Nous verrons revenir ces notions de manière plus technique dans la résolution scotiste du problème de la référence temporelle (cf. *infra* 7).

4. La question de l'instant du changement

Pour des raisons évidentes, la problématique logico-sémantique du temps pour lequel s'effectue la démonstration (*tempus pro quo*) dans la formule eucharistique va de pair avec celle du «moment précis de la transsubstantiation» étudiée ailleurs sous le titre de problème de l'instant du changement²³: celle-ci reflète celle-là – plus exactement: l'instant où se termine l'énonciation de la formule consécatoire est celui où s'accomplit la transsubstantiation et celui que, selon certaines théories, vise ou anticipe la démonstration. Le problème spécifique de l'instant du changement est de penser comment s'articule la fin d'un

décembre 1340 et le prétendu statut perdu contre Ockham», dans L. Bianchi (éd.), *Filosofia e teologia nel Trecento. Studi in ricordo di Eugenio Randi* (Fédération Internationale des Instituts d'Études Médiévales, Textes et études du Moyen Age, 1), Louvain-La-Neuve (1994), p. 197-258; R. Lambertini, C. Marmo & A. Tabarroni, «*Virtus verborum: Linguaggio ed interpretazione nel Dialogus di Guglielmo di Ockham*», Paris, Vrin, à paraître.

23. Voir A. de Libera, «L'instant du changement selon saint Thomas d'Aquin», dans *Métaphysique, Histoire de la Philosophie. Recueil d'études offert à Fernand Brunner*, Neuchâtel, La Baconnière, 1981, pp. 99-109.

processus continu, d'un mouvement (*motus*), et l'événement discret, on dirait aujourd'hui ponctuel, d'un changement entre contradictoires (*mutatio*). C'est un problème à la fois logique, physique et ontologique, lié à la réception et à l'interprétation de *Physique* VIII, 8, 263b9-25, autrement dit à la problématique aristotélicienne de l'instant du changement, dont les travaux pionniers de N. Kretzmann et de S. Knuuttila ont montré les nombreuses implications sur les théories logiques et sémantiques médiévales. Cette structure commande tous les développements.

La difficulté affrontée dans la problématique du moment précis de la transsubstantiation est facile à formuler. C'est un problème de logique du changement exploitant les paradoxes associés à la thèse aristotélicienne de la densité du temps: soit l'on admet l'assignabilité de deux instants distincts, A, le dernier où la substance du pain est présente sous les espèces du pain et, B, le premier où la substance du Christ est présente sous les mêmes espèces, et, densité oblige, on est contraint de poser un temps intermédiaire, C, dans lequel on n'a ni la substance du pain ni celle du corps du Christ, ce qui revient à poser un intervalle durant lequel on a une lacune dans les valeurs de vérité (*truth-value gap*); soit l'on admet, contre Aristote, qu'A et B sont un unique instant non divisible, et il faut alors admettre qu'il y a simultanément deux substances présentes sous une même espèce: celle du pain et celle du corps du Christ, ce qui, comme l'a montré Knuuttila²⁴, revient à poser l'existence d'états contradictoires simultanément réalisés dans un sujet. Le paradoxe de l'instant du changement appelle donc trois types de solutions: la première, l'admission de *truth-value gaps*, consiste à abandonner un pan de l'aristotélisme – le principe de bivalence; la deuxième, l'admission de la coexistence de contradictoires en un même lieu, oblige à abandonner un autre pan de l'aristotélisme – le principe de contradiction; la troisième, qui sauve l'aristotélisme, consiste à adapter à l'eucharistie la solution d'Aristote au problème physique de l'instant du changement. C'est la solution de Thomas d'Aquin: la transsubstantiation est un changement discret précédé par un mouvement continu, la *prolatio verborum*, l'énonciation des paroles «*Hoc est enim corpus meum*».

24. S. Knuuttila & A. J. Inkeri Lehtinen, «Change and Contradiction: A Fourteenth-Century Controversy», *Synthese*, 40 (1979), p. 189-207.

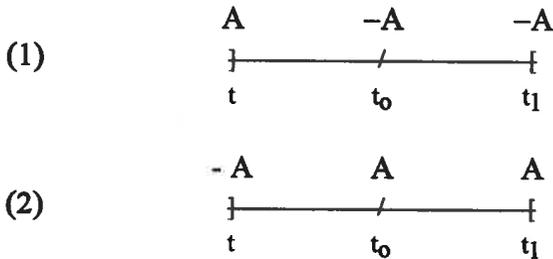
Dans cette perspective, la structure événementielle de la transsubstantiation est exactement celle de la *mutatio* naturelle: du point de vue du mobile, il n'y a ni un dernier instant de la présence de la forme du pain puisque, précisément, le dernier instant du temps mesurant l'énonciation de la formule sacramentelle est celui qui voit, pour la première fois, la présence du corps du Christ, ni un intervalle entre deux termes durant lequel il n'y aurait ni forme du pain, ni corps du Christ. La transsubstantiation étant un changement, c'est-à-dire un mouvement dont l'un des termes est mesuré par un temps et l'autre par un instant, il ne peut y avoir un intermédiaire entre le temps de la privation (de la forme du corps du Christ) et l'instant de son introduction (en effet, la densité du temps implique qu'il n'y a d'intervalle qu'entre deux termes ou instants, et non entre un temps et un terme final ou initial). Il n'y a donc pas, dans la solution thomasienne, un dernier instant de la consécration où une hostie ne serait ni pain ni corps, ni un dernier instant où elle serait à la fois pain et corps: il n'y a tout simplement pas de dernier instant de son être-pain. Ce qu'il y a, c'est un temps continu durant lequel elle est pain, et un instant final du point de vue de l'énonciation, mais initial du point de vue des états du mobile, où elle est pour la première fois corps du Christ, c'est-à-dire non-pain²⁵.

En d'autres termes, transposée dans le système de la logique du changement²⁶ forgée par les médiévaux à l'occasion de l'*expositio* des

25. La thèse d'Aristote en *Physique* VIII c. 8, 263b9-25 est la suivante: il n'y a pas d'instant qui du point de vue du mobile contienne la fin d'un état et le début de l'état opposé. Soit, par exemple, un mobile x (animé d'un mouvement, *motus*, selon l'une quelconque des trois catégories du mouvement: quantité, qualité, lieu). Soit un point t situé sur l'axe des temps. Supposons qu'à t le mobile x subit un changement et passe de l'état non- A à l'état A (son contradictoire). La thèse d'Aristote est que t est «limite réciproque du point de vue des parties du temps», c'est-à-dire intermédiaire entre t_1 et t_+ , conformément au principe de la densité du temps selon lequel entre deux instants il y a toujours un intermédiaire»: $\forall xy (x < y \rightarrow \exists z x < z < y)$; mais que, du point de vue des passions de x , il n'existe pas à t d'état qui soit limite réciproque de non- A et de A . L'instant t n'est donc pas limite réciproque du point de vue des états du mobile. En cet instant appelé «instant de la génération» x est donc nécessairement soit encore dans l'état non- A soit déjà dans l'état A . La réponse d'Aristote, reprise par Thomas d'Aquin, est que, à t , x est déjà dans l'état A .

26. Sur cette logique, voir F. Nef, «Remarques sur la logique du changement», *Recherches sur la philosophie et le langage*, 5 (1985), pp. 99-124.

verbes aspectuels *incipit* et *desinit*, la fin de l'énonciation de la formule eucharistique, processus continu se déroulant sur un intervalle temporel, relève du même type d'interprétation que le verbe aspectuel *desinit* dans le cas d'une *res successiva*: négation du présent, position du passé; tandis que le changement subi par le mobile dans la réalité, relève, lui, du même type d'interprétation que l'aspectuel *incipit* dans le cas d'une *res permanens*: position du présent, négation du passé²⁷. On a donc, pour l'énonciation, le schéma (1) et, pour la transsubstantiation, le schéma (2):



C'est cette structure dissymétrique – la transsubstantiation commence là où l'énonciation finit – que l'on retrouve comme cadre de la problématique de la démonstration, et ce, dès la mise en place de l'alternative. Le problème posé est, toutefois, plus complexe: il s'agit de dire la référence du premier mot de la phrase au moment où elle commence, avec la contrainte particulière qu'elle ne peut ni être la même qu'au moment où elle finit – car alors la phrase ne serait pas performative –, ni en être différente – car alors la phrase serait fausse.

C'est Étienne Langton, un partisan de la *demonstratio ad intellectum*, qui donne la première solution complexe d'une problématique de la démonstration homogène à celle, logico-physique, du moment précis de la transsubstantiation. En fait, sa solution anticipe, pour la démonstration, celle de Thomas pour le problème de

27. Sur la problématique de *incipit/desinit*, voir N. Kretzmann, «Incipit/desinit», dans P. K. Machamer & R. G. Turnbull (éds.), *Motion and Time, Space and Matter*, Columbus, 1976, p. 101-136. Cf., en outre, A. de Libera, «La problématique de l'«instant du changement» au XIII^e siècle: contribution à l'histoire des *sophismata physicalia*», dans *Studies in Medieval Natural Philosophy* (Biblioteca di Nuncius. Studi e Testi, I), Florence, 1989, pp. 43-93; A. Tabarroni, «Incipit and desinit in a thirteenth-century sophisma collection», *Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin*, 59 (1989), pp. 61-111.

l'instant du changement. A l'instant où le sujet de la formule sacramentelle – le démonstratif «*hoc*» – est prononcé, *in prolatione subiecti*, comme durant tout l'intervalle qui précède de manière continue (*continue*) l'*instans enuntiationis*, la phrase est fautive, car le sujet réfère le pain, «*supponit pro pane*». Ce n'est qu'à l'*instans enuntiationis*, c'est-à-dire à l'instant final qui termine le processus continu de l'énonciation, que le sujet, *hoc*, acquiert sa référence pour le corps du Christ. L'originalité de Langton est de distinguer ici l'*instans demonstrationis* et l'*instans enuntiationis*, ce qui lui permet de mettre en place techniquement la solution de la *demonstratio ad intellectum*. C'est ce qui lui permet, aussi, de résoudre l'*obiectio de Christo* soulevée par Pierre de Poitiers²⁸. En prononçant personnellement la phrase «*hoc enim est corpus meum*», le Christ n'a pas montré son corps *ratione instantis demonstrationis*, mais *ratione instantis enuntiationis*, autrement dit: *ratione alterius instantis* – en ayant à l'esprit l'instant où, sa phrase s'achevant, s'effectuerait la démonstration pronominale, non celui, initial, par rapport auquel elle était censée s'effectuer. Il a donc montré son corps aux apôtres non *ad sensum*, mais *ad intellectum*, pointant une réalité absente sous les espèces du pain au moment de la monstration («*rem absentem, idest absentem sub illa forma, tempore demonstrationis*»). Linguistiquement ce processus référentiel s'explicite selon la même structure *différentielle* que pour une phrase comme «*hoc instans est*», laquelle n'est vraie que si la démonstration effectuée par *hoc* est renvoyée, différée, à l'instant final de l'énonciation – «*sicut hac locutione: hoc instans est, nullus potest dicere verum nisi retorqueat ad instans enuntiationis demonstrationem*²⁹».

28. Pierre de Poitiers, *Sententiarum libri quinque* [PL 217], V, col. 1244B: «Ideo facile hoc solvere dicendo quod sacerdos non profert hoc ad significandum. Unde nihil eo pronomine demonstratur, sed ad recitandum verba Christi habita ad discipulos in Coena pridie quam pateretur ... Sed hoc dicto, quod verum est, non minus restat obiectio de Christo, quia verba illa protulit ad significandum in Coena».

29. Etienne Langton, *Quaestiones*, ms. St John's C, f. 206vb: «Ad hoc quod quesitum est de demonstratione dicimus quod sicut Christus in prolatione horum verborum: '*Hoc est corpus meum*', transubstantiavit panem in corpus, simpliciter vel nominaliter fuit ibi demonstratio. Nam sicut cum sacerdos defert corpus Christi ad infirmum et dicit: '*Credis hoc est corpus Christi*', non illud singulariter credere tenetur, quia forte ibi est purus panis, sed tenetur credere existens sub tali forma esse corpus christi, et sicut Ysaac benedicens Iacob

Cela dit, il est important de noter qu'il existe trois grandes interprétations de la transsubstantiation³⁰: 1) celle de Bérenger, la «consubstantiation» (c'est-à-dire une transformation avec maintien du *terminus a quo*: le pain), 2) celle d'Albert le Grand et de Thomas d'Aquin, pour qui il y a conversion de toute la substance du pain en corps du Christ, et 3) celle de Duns Scot, pour qui il y a substitution de l'*esse hic* du Corps du Christ à l'*esse hic* du pain, et donc succession de deux «présences»³¹. Dans ces conditions, il est clair qu'il est indispensable de se référer à la logique du changement pour prendre la mesure des différences impliquées entre ces doctrines. On pense,

demonstrabat simpliciter presentem et tamen intendebat facere demonstrationem pro Isau nec tamen illum demonstrabat; et sicut simplex est demonstratio cum quis pulsans ad ostium dicit: 'Tu aperi', sic simpliciter fiat ibi demonstratio cum Christus dixit: 'Hoc est corpus meum' idest subiectum huic forme est corpus meum... Unde in prolatione subiecti et continue ante instans enuntiationis subiectum terminus pro pane supponebat et locutio erat falsa; sed in instanti enuntiationis pro corpore Christi et tunc locutio vera. ... dici tamen potest quod Christus personaliter per pronomen demonstravit corpus suum, sed non ratione instantis demonstrationis, sed enuntiationis, et ideo quia ratione alterius instantis demonstravit corpus suum, fuit ibi demonstratio ad intellectum, quia demonstravit rem absentem idest absentem sub illa forma tempore demonstrationis. Sicut hac locutione: «*hoc instans est*», nullus potest dicere verum nisi retorqueat ad instans enuntiationis demonstrationem». Cette solution est reprise par Guy d'Orchelles, *Tractatus de sacramentis*, [éd. par E.M. Buytaert (Franciscan Institute Publications n°4), St. Bonaventure, The Franciscan Institute, 1953], p. 66: «Ad hoc dicimus quod ibi est vaga demonstratio, ut cum dicitur 'Tu qui es intus, aperi'. Similiter 'hoc est corpus Christi', hoc est dicere 'Contentum sub hac specie est corpus Christi'. Hoc autem enuntiabile verificatur in instanti suae enuntiationis. Unde in hora prolationis subiecti nondum est ibi corpus Christi, sed in hora enuntiationis fit ibi transsubstantiatio et verificatio huius 'Hoc est corpus christi'. Ut si aliquis dicat Sortem esse album, posito quod Sortes sit niger usque ad instans enuntiationis, si autem in instanti enuntiationis incipiat esse albus, haec erit vera 'Sortes est albus'. Similiter, cum in instanti enuntiationis fiat transsubstantiatio, haec est vera in instanti enuntiationis: 'Hoc est corpus meum'. Potest tamen dici quod per hoc pronomen 'hoc' demonstratur corpus Christi, non quod est quando fit demonstratio, sed quod erit in transsubstantiatione. Et secundum hoc non fit demonstratio ad oculum, sed ad intellectum».

30. Voir l'article de G. Macy, «The dogma of transubstantiation in the Middle Ages», *Journal of Ecclesiastical History*, 45/1 (1994), pp. 11-41.

31. Rosier & Libera, «L'analyse scotiste», par. 3.4.

notamment, à la complexe théorie de la *mutatio* développée par Scot dans la d. 10, q. 1 de *Sent.* IV, qui fait intervenir quatre types de *mutationes* et huit types de *termini*, pour les cas de mouvement local supposant une expulsion d'un corps par un autre, deux *mutationes* et quatre *termini*, quand le mouvement local se fait sans expulsion, et une *mutatio* et deux *termini* quand il y a acquisition d'une place nouvelle sans abandon d'une autre: ce qui est le cas de la venue à la présence du corps du Christ dans l'Eucharistie, qui se fait par une seule *mutatio*: l'acquisition d'un *respectus extrinsecus adveniens*, acquisition qui n'est à proprement parler ni une altération ni un mouvement local³².

5. Signification et énonciation

Outre les problèmes de logique du changement au sens strict du terme, la considération de la formule consécatoire comme un *processus énonciatif* induit d'autres questions. La situation est simple. L'énonciation de la formule sacramentelle s'étend sur une certaine durée. c'est un processus continu. Chaque mot est prononcé pour, en vue de, par rapport à l'instant final, discret, du temps, continu, où il est prononcé: «*proferuntur pro ultimo instanti temporis in quo proferuntur*»; mais c'est seulement en ce dernier instant de l'énonciation que le corps du Christ est pour la première fois présent sous l'espèce du pain: «*et in illo ultimo instanti prolationis est primo corpus Christi sub specie panis*»³³.

La distinction entre les deux instants fait évidemment penser aux distinctions de Reichenbach entre *point of speech*, *point of event* et *point of reference*³⁴. Toutefois, le genre de phénomène intervenant dans le cas de la démonstration différée ne peut être capté dans le cadre conceptuel formulé pour l'analyse du système des temps linguistiques. En effet, ni la représentation du présent:

$$\frac{\quad}{\quad} / \frac{\quad}{\quad}$$

S, R, E

32. Voir D. Burr, «Scotus and transubstantiation», *Medieval studies* 34 (1972), pp. 336-350, et id. *Eucharistic presence and conversion in late thirteenth-century Franciscan thought* (Transactions of the American Philosophical Society, vol. 74, part. 3, 1984, Philadelphia), chap. VII.

33. Richard Fishacre, texte cit. *infra*, n. 49.

34. Voir H. Reichenbach, *Elements of Symbolic Logic*, § 51, New York, The Free Press-London, Collier-Macmillan Ltd, 1966 (1947, 1st ed.), pp. 287-298.

où S, R, et E coïncident, ni celle du futur:

$$\frac{\quad / \quad}{S,R} \quad \frac{\quad / \quad}{E}$$

où le point de référence est compris entre le point de l'événement et le point de l'énoncé, ne s'appliquent au cas particulier de la formule sacramentelle qui, tout en étant au présent, renvoie à un futur, sans pour autant s'assimiler à un futur (l'énoncé n'est pas «*hoc erit corpus meum*»), ni être véritablement un présent (puisque ce dont l'énoncé parle au présent n'a justement pas encore eu lieu).

Cette inadéquation entre les modèles de l'expression du temps dans une langue et la situation assumée dans l'analyse de la formule consécatoire comme processus n'indique qu'une des difficultés proposées au logicien. D'autres problèmes sont plus spécialement liés à l'assignation du moment de la réalisation de la signification. Un passage du commentaire des *Sentences* de Thomas d'Aquin joue un rôle particulièrement important: il y distingue en effet la signification des parties de l'énoncé, qui s'effectue dans la durée et précède la transsubstantiation, de la signification globale de l'énoncé, qui se produit une fois que sa prononciation est achevée, la signification, la vérité, et la transsubstantiation coïncidant dans le même instant³⁵. Ce passage est invoqué par Richard de Mediavilla pour soutenir que, si les parties ont une signification au moment où elles sont prononcées, le pronom *hoc* devrait désigner quelque chose dès qu'il est proféré (ce qui est ou sera présent)³⁶. Dans Scot allègue le même texte contre la solution de Richard, en posant deux objections: (1) en vertu du même principe, le pronom devant signifier et donc désigner quelque chose au moment où il est prononcé, il devrait désigner quelque chose qui est présent, et donc seulement le pain; (2) toujours en vertu de ce principe,

35. *Sent.* IV, q. II, a. 1, par. 171, p. 334: «Sed qui significatio et veritas locutionis quae est simul tempore cum transsubstantiatione consurgit ex consignificationibus partium successive prolatarum; ideo oportet quod dictio ultimo prolata compleat significationem locutionis, sicut differentia specificata; et simul cum significatione fiat entitas rei; et per consequens significationes primarum partium praecedant transsubstantiationem, quae quidem non successive fit, sed in instanti ultimo per significationem locutionis jam perfectam».

36. Richard de Mediavilla, *In IV Sent.*, [éd. Brescia 1591, repr. Frankfurt a/Main 1963], d. VIII, art. 3, p. 103a.

le verbe *est* ne peut poser son signifié que pour le présent qu'il signifie: si le sujet de la proposition renvoie à ce qui est ou sera, il n'est pas pris pour le temps importé par la copule, ce qui empêche la réalisation d'une valeur temporelle pour la proposition prise dans son ensemble³⁷. Enfin, Scot voit dans le passage de Thomas deux conséquences fâcheuses: la première est que l'énoncé cause son concept à un moment où il n'existe plus; la seconde est que les mots signifient chacun à l'instant où ils sont prononcés, semblant ainsi suspendre leur action causale sur la signification du tout jusqu'à un autre instant. Duns Scot développe à ce propos sa propre conception de la génération du sens d'un énoncé: à partir de l'image laissée par chacun des mots dans la *phantasia*, l'intellect cause en lui-même le concept de chacun des mots (ce ne sont donc pas les mots qui causent le concept mais l'intellect), puis par un processus de *collatio*, il récapitule ce qui a été déposé en lui, pour «causer l'intellection ou le concept du tout»³⁸.

Des problèmes très proches sont abordés, au début du XII^e siècle, à l'occasion d'une discussion sur la catégorie dont relève le son vocal, *vox*. Les sources disponibles offrent en effet trois alternatives: la quantité, en suivant Aristote; la qualité, à partir de sa définition par Boèce comme *percussio aeris*; la substance, si l'on adopte la position de Priscien, qui le définit comme un corps. En relation avec cette *magna dissensio*³⁹, selon les propres termes d'Abélard, plusieurs questions sont abordées, qui concernent les relations entre l'existence, la signification et la vérité d'une expression vocale, simple ou composée, et sa profération. L'on y trouve également le problème, que nous venons de voir abordé au sujet de la formule eucharistique, de la détermination du moment où l'énoncé produit sa signification⁴⁰.

37. Iohannes Duns Scotus, *Quaestiones in lib. IV. Sententiarum* [= *Opus Oxoniense* ; in: *Opera* t. VIII, éd. Laurentius Durand, Lyon, 1639], IV, d. VIII, q. II, pp. 435-436; *Reportata Parisiensia* [in: *Opera* t. XI, éd. Laurentius Durand, Lyon, 1639], IV, p. 626a-b.

38. Iohannes Duns Scotus, *Opus Oxoniense*, IV, d. VIII, q. 2, n. 14, p. 436; *Reportata Parisiensia* IV, d. VIII, sc. 2, n. 9, p. 626b. Pour tout cette discussion, voir Libera & Rosier, «L'analyse scotiste ... », par. 2.2.2 et 3.1.

39. *Dialectica* [éd. L.M. de Rijk, Assen, van Gorcum, 1970], I, c. II, p. 65, 24.

40. Voir le traité de Guillaume (de Champeaux), *Introductiones dialecticae <secundum Wilgelmum>*, éd. par Y. Iwakuma, *Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin* 63 (1993), pp. 45-114, cf. pp. 71-73, et id. «William of Champeaux and the *Introductiones*», à paraître dans H. Braakhuis et C.H. Kneepkens (éds.) *Tenth European Symposium for Medieval Logic and*

Certains auteurs interprètent strictement l'adage d'Aristote repris par Boèce, selon lequel signifier est engendrer une intellection, et en concluent que l'énoncé ne peut signifier que lorsqu'il existe, en tant qu'entendu par l'auditeur, et donc seulement durant sa profération. Surgit alors une difficulté: la profération en question est-elle celle d'une partie de l'énoncé ou de sa totalité? La seconde alternative ne tient pas, puisqu'une fois la totalité de l'énoncé proféré, selon eux, l'énoncé ne signifie plus, et parce qu'en outre l'énoncé ne peut être prononcé tout entier simultanément (*simul*). La première alternative doit encore se diviser, puisqu'on doit déterminer si c'est durant la prononciation du premier terme ou du second terme, ce qui ne tient pas puisque, à ce moment, l'énoncé n'est pas encore vrai ou faux, l'auditeur ignorant même si la jonction d'une partie subséquente aux premières produira un énoncé complet; si c'est durant la prononciation du dernier terme, ce serait alors par la jonction de celui-ci avec des parties qui n'existent plus que l'énoncé signifierait, ce qui est absurde. Malgré ces difficultés, une solution est proposée, selon laquelle un énoncé signifie durant sa prononciation, la signification se réalisant au dernier instant de sa prononciation (*in ultimo puncto illius prolationis*), qui est le premier instant où elle engendre une intellection complète⁴¹. Une fois prononcées, les parties n'existent plus en tant que forme vocale individuée, mais subsistent «dans leur être propre» et dans leur genre, qui est la quantité. Abélard apporte à cette solution défendue dans l'entourage de son maître Guillaume de Champeaux ou par lui en personne, des compléments auxquels la position bien postérieure de Duns Scot, rappelée ci-dessus, peut être comparée: nous constituons, explique-t-il, l'intellection de l'énoncé en «rappelant à la mémoire» celle de ses parties, la signification n'étant donc

Semantics: The Commentaries on Aristotle's 'De Interpretatione', the Medieval Tradition.

41. *Introductiones dialecticae <secundum Wilgelmum>*, éd. cit., p. 73 (version du ms. Wien, VPL 2499): «perfecte dicitur significare, quando ultima pars profertur, i.e. in ultimo puncto orationis, quia tunc primum perfectum sensum generat»; la version du ms. Vat. Reg. lat. 230, citée dans l'article de Y. Iwakuma, «William of Champeaux...», est proche: «Oratio dicitur significare in prolatione, et tunc tantum quando profertur ultima pars eius, et etiam in ultimo puncto illius prolationis». Cette opinion est citée par Abélard, *Dialectica* I, c. II, p. 68, 25 sq.

«achevée» (*perfecta*) que lorsqu'il a été totalement prononcé⁴². Lorsque l'on dit qu'une phrase signifie, cela ne veut donc pas dire qu'elle possède une signification, mais que l'esprit de quelqu'un en conçoit une intellection⁴³. Si le développement de Duns Scot a pour origine lointaine le commentaire de Boèce sur le *Peri Hermeneias*, qui prend, comme lui, le parallèle entre la constitution des mots à partir des syllabes, et des phrases à partir des mots⁴⁴, et envisage comme critère de réalisation de la signification la «constitution d'une intellection», on peut entrevoir, par ces discussions du début du XII^e siècle, les ramifications multiples du problème. On mentionnera simplement l'opposition, bien mise en lumière par Abélard, entre deux options qui s'avéreront cruciales au XIII^e siècle, selon que la signification est rapportée essentiellement à l'expression, ou bien au locuteur, tout comme l'acte de frapper peut être rapporté au bâton, ou bien à l'homme qui l'utilise. La seconde option, que retiendra en particulier un Roger Bacon, après d'autres⁴⁵, sera également celle de Duns Scot, comme nous l'avons vu.

42. *Dialectica*, I, c. II, p. 68, 34 sq.: «Nostra autem in eo sententia pendet ut post omnium partium suarum prolationem oratio significare dicatur. Tunc <enim> ex ea intellectum colligimus, cum prolata in proximo dictiones ad memoriam reducimus, nec ullius vocis significatio perfecta est nisi ea tota prolata. Unde etiam sepe contingit ut oratione prolata non statim eam intelligamus, nisi aliquantulum proprietate<m> audite constructionis mente invaserimus ac studiose rimaverimus, semperque audientis animus suspensus est, dum vox in prolatione est, cui credit aliquid posse adiungi quod in intelligentiam mutare valeat, ne<c> cessat animus audientis, donec quiescat lingua proferentis ... Cum igitur dicimus prolata orationem significare, non id intelligi volumus ut ei quod non est, formam aliquam, quam significationem dicimus, attribuamus; sed potius intellectum ex prolata oratione conceptum anime audientis conferimus».

43. Abélard, *Glossae super Praedicamenta Aristotelis* [éd. B. Geyer, *Peter Abaelards Philosophische Schriften I. Die Logica 'Ingredientibus'*, Münster, Aschendorff, 1919], p. 175, 31-38: «Unde etiam contingit, ut saepe audita oratione nil statim intelligamus, sed longe postea id totum quod audivimus, ad memoriam reducentes intelligere incipimus. Tunc itaque agere, tunc significare oratio videtur, quando tota praeteriit ac iam oratio non est. Et fortasse significative est accipiendum, ut scilicet, cum dicimus orationem significare, non sit sensus, ut oratio significationem habeat, sed potius ut anima alicuius per eam quae iam non est, intellectum habeat».

44. Boèce, *In librum Aristotelis Peri Hermeneias commentarii*, 2a editio, éd. C. Meiser, pp. 72 sq.; cf., aussi, id. *In categorias Aristotelis*, PL 64, col. 203C.

45. Sur ces deux options, voir I. Rosier, *La parole comme acte*, op. cit., chap. 5, chap. 3.2.

On notera que ces mêmes discussions sur la nature catégorielle de la *vox* suscitent, chez les dialecticiens comme chez les grammairiens du début du XII^e siècle, une autre question, qui s'apparente également à celles que posent les théologiens au sujet du mode de présence du corps du Christ dans l'Eucharistie: savoir comment la même voix peut se trouver dans le même temps en divers lieux, et arriver identique aux oreilles d'auditeurs différents⁴⁶.

Dans le même ordre d'idées on mentionnera un texte de Scot qui a pour objet la critique de la conception thomiste de la *virtus supernaturalis* du sacrement⁴⁷. Ses arguments portent sur l'impossibilité d'assigner un lieu et un moment à la mise en œuvre de la *virtus* censée habiter la formule: s'agit-il de la première syllabe de l'énoncé (qui, d'ailleurs, elle-même dépend d'«un mouvement continu» de l'air frappé), de la dernière (en tant qu'elle parachèverait la *dispositio praevia* laissée par les syllabes antérieures) ou de n'importe quelle autre syllabe intermédiaire? C'est l'impossibilité de trancher entre une syllabe donnée et toutes les syllabes formées en agrégat pour préserver l'unité de la *virtus* dans la formule, qui conduit Scot, contre Thomas, à rejeter la notion même d'une causalité intrinsèque de la formule au profit d'une théorie de la causalité pacte⁴⁸.

6. Les paradoxes de l'énonciation

Le dominicain Richard Fishacre fonde sa solution au problème de la démonstration du pronom dans la formule eucharistique, sur une distinction entre *tempus in quo* et *tempus pro quo fit enuntiatio*⁴⁹,

46. Voir les textes grammaticaux édités par I. Rosier, «Le commentaire des *Glosulae* et des *Glosae* de Guillaume de Conches sur le chapitre *De Voce*, des *Institutiones Grammaticae* de Priscien», *Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin* 63 (1993), pp. 115-144; pour les dialecticiens, voir Abélard, *Dialectica* I, c. II, *op. cit.*, p. 69, 32 sq.

47. *Opus Oxoniense*, IV, d. 1, q. 4 et 5, pp. 81-90.

48. Voir Libera & Rosier, «L'analyse scotiste», par. 5 et 6.

49. Richard Fishacre, *In IV Sent.*, éd. par J. Goering (à paraître): «Ideo dico quod tota haec pronuntiatio horum verborum, licet extendatur per moram temporis, tamen proferuntur pro ultimo instanti temporis in quo proferuntur, et in illo ultimo instanti prolationis est primo corpus Christi sub specie panis. Imaginemur igitur quod sine mora temporis in eodem instanti simul natura et tempore proferantur haec verba, *hoc est corpus meum*. Nonne tunc dicto hac dictione *hoc*, totum esset dictum? Immo necessario, sed toto dicto, facta est transubstantio, ergo secundum illam positionem quam cito dicitur *hoc*, facta est

apparentée à la distinction d'Etienne Langton que nous mentionnions plus haut entre *tempus prolationis* et *tempus emuntiationis*. Cette distinction, qui modifie notablement le problème de la *demonstratio* (puisque l'on ne peut pas savoir ce que le pronom désigne, ni le mode de cette désignation, sans déterminer l'instant de la démonstration), sera ensuite discutée par tous les théologiens⁵⁰. Le fait est remarquable, car cette distinction est aussi à la base de la *responsio per transcasmus* discutée par Gauthier Burley dans les *Insolubilia* à propos du Menteur – une solution qui n'est pas la sienne, mais qu'il considère comme la plus satisfaisante de toutes celles que l'on a proposées avant lui⁵¹.

L'histoire de la théorie du *transcasmus* reste à écrire. Pour ce qui nous concerne ici, il suffit de noter qu'elle figure, dès le XII^e siècle, dans les opinions attribuées à «Maître P.» (Abélard?) – «*Dicit M<agister> P<etrus> quod uerbum refertur ad illud instans quod antecedit prolationem*» –, dans le cadre de la discussion de la thèse «nominaliste» selon laquelle *quod semel est verum, semper est verum*⁵².

En ce qui concerne le paradoxe, on se rappelle que, dans la situation standard du Menteur, celui qui dit «je dis le faux» commence à parler – la formule la plus simple, dont part Burley, est «*Incipiat Sortes loqui sic: Sortes dicit falsum et queratur an dicit falsum aut*

transubstantio. Igitur hac positione stante, li *hoc* demonstraret non panem sed corpus Christi. Similiter, licet non proferantur haec verba in eodem instanti, tamen pro eodem instanti, et ideo proinde est, ac si simul proferretur, et ita li *hoc* demonstrat corpus Christi, et cum infert quod tunc est corpus Christi, prolato hoc pronomine *hoc* sine aliis verbis, respondeo quod non, quia li *hoc* et alia verba etsi non simul et in eodem instanti dicantur, tamen pro eodem instanti in quo instanti quasi habentur omnia dicta, sicut cum dico, *ego bibo*, haec non est vera in tempore in quo dicitur, nisi pro tempore alio dicatur.» Nous tenons à remercier J. Goering de nous avoir permis de citer cette édition avant publication.

50. Voir Rosier & Libera, «L'analyse scotiste», par. 2.2.1.

51. Voir B. Godart-Wendling, *La vérité et le menteur. Les paradoxes sui-falsificateurs et la sémantique des langues naturelles*, Paris, CNRS, 1990, chap. III.

52. Voir J. Marenbon, «Vocalism, Nominalism and the Commentaries on the *Categories* from the Earlier Twelfth Century», *Vivarium*, 30, 1 (1992), pp. 51-61.

verum». L'analyse se fait donc en posant deux temps: le temps t où se fait l'énonciation, et le temps t_{-j} , qui précède, et où le sujet ne dit rien. Le *transcasus* consiste à poser que l'énonciation de «je dis le faux» renvoie nécessairement au temps qui précède. Autrement dit, à opposer le temps t où (*in quo*) se fait l'énonciation «je dis le faux» et le temps t_{-j} , antérieur, pour lequel (*pro quo*) elle est faite, temps où, par hypothèse, je ne dis rien. La solution coule alors de source. Au temps t , la proposition «je dis le faux» est fausse, puisque je n'ai rien dit au temps t_{-j} , pour lequel elle est énoncée – Burley précise: elle est fausse parce qu'elle signifie autrement qu'il n'est (*aliter quam in re*). Mais, cela étant, si la proposition «je dis le faux» est fausse pour le temps t_{-j} , alors en t_{-j} , il est faux que je dise le faux. Donc en ce temps t_{-j} , je ne dis pas le faux. Le paradoxe d'une proposition à la fois vraie et fausse (fausse si elle est vraie, vraie si elle est fausse) est donc levé, puisqu'en t je dis le faux, et en t_{-j} je ne dis pas le faux.

[...] aliud est tempus in quo aliquid est et pro quo dico aliquid. Ideo si dico me dicere falsum, dico hoc pro tempore precedente; et quia in tempore precedente nihil dixi, ideo in dicendo me dicere falsum, dico falsum, quia dico aliter quam est in re; et quod fit processus sic: «si dico falsum, ergo falsum est me dicere falsum», dicitur quod verum: si dico falsum, falsum est me dicere falsum in illo tempore pro quo dico falsum, et tunc conceditur quod non dico falsum in illo tempore, sed dico falsum in tempore sequenti; ideo non plus concluditur nisi quod dico falsum in isto tempore et non dico falsum in alio tempore; et ista non repugnant et ista opinio est probabilior inter alias⁵³.

Enfin, rejetée par Burley, la théorie du *transcasus* est également rejetée par Buridan – qui n'utilise pas le terme lui-même: valable dans quelques cas précis (pour des propositions comme «Socrate est assis» ou, sous certaines conditions, «toutes les propositions sont fausses»), la distinction entre le temps où l'on parle et le temps pour lequel on parle ne résout pas la difficulté du menteur, à savoir, précisément, le cas où Socrate «parle pour le moment où il

53. Voir M.-L. Roure, «La problématique des propositions insolubles du XIII^e siècle et du début du XIV^e, suivie de l'édition des traités de William Shyreswood, Walter Burleigh et Thomas Bradwardine», *Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Âge*, 37 (1970-1971), pp. 270-271.

s'exprime»⁵⁴. Cela dit, la distinction entre *tempus pro quo* et *tempus in quo* alléguée positivement dans le chap. VII, 2 et 3 où elle est combinée avec la notion d'intention conceptuelle, donc de langage mental, n'est pas le *transcasus* mais l'instrument du *transcasus*⁵⁵. L'histoire de la distinction des deux temps est donc plus large que celle de la solution qui s'appuie sur elle.

En fait, le problème logique de l'énoncé eucharistique est programmé et analysé quasiment comme tel dans la littérature des *Insolubles*. Le problème de la démonstration de *hoc* dans la formule consécratoire exprime un aspect particulier d'une difficulté plus générale, dont on trouve une analyse détaillée dans la littérature du Menteur dès l'*Anonymus Zimmermanni* 2, à savoir les *Quaestiones in Metaphysicam*, ms. Peterhouse 152, ff. 322-351, partiellement éditées dans un article récent de S. Ebbesen et P. V. Spade⁵⁶. L'anonyme mentionne une solution au problème du Menteur: puisqu'une énonciation est un processus se déroulant sur un intervalle, au moment où le sujet est énoncé la proposition prise comme un tout n'existe pas encore. Le sujet ne peut donc référer sa proposition d'occurrence. P. V. Spade rapproche – sans les identifier – cette solution de la «mystérieuse théorie du *transcasus*», selon laquelle, dit-il, dans une proposition comme «je dis le faux», le terme «faux» renvoie à un temps immédiatement antérieur à son énonciation, malgré le présent consigné par le verbe⁵⁷. En fait, c'est la distinction entre *tempus in quo* et *tempus pro quo* qui est l'élément commun à la discussion de la formule eucharistique et à la solution du Menteur par le *transcasus*. Mais on peut aller plus loin, puisque chez l'*Anonymus Zimmermanni*, un des arguments discutés relie explicitement le problème sémantique posé par l'énoncé de «*propositio est*» au cas où on ne peut montrer aucune proposition («*si nulla propositio demonstranda sit*»⁵⁸) et le problème physique de l'instant du changement: l'exemple classique de l'engendrement du feu, qui intervient systématiquement dans les

54. Jean Buridan, *Sophismes*, VIII, 11; trad. par J. Biard [Paris, Vrin, 1993], p. 246.

55. Trad. Biard, pp. 214-215

56. Voir S. Ebbesen & P.V. Spade, «More Liars», *Cahiers de l'Institut du Moyen Age Grec et Latin* 56 (1988), pp. 191-227.

57. Voir, sur ce point, P.V. Spade, «Five Early Theories in the Mediaeval *Insolubilia*-Literature», *Vivarium* 25 (1987), pp. 33-36.

58. Voir S. Ebbesen & P.V. Spade, «More Liars», p. 222.

discussions sur la transsubstantiation⁵⁹, relayant celui de la proposition et, au-delà, pour nous, celui de la formule eucharistique:

[...] agat ignis in aerem corrumpendo ipsum; fiat approximatio; in ultimo instanti dicat aliquis «Ignis generatur»; istud non profertur nisi in tempore; ista propositio est vera, etsi [et si E] ignis non generetur nisi in ultimo instanti prolationis. Iterum quando profertur vox aliqua, non oportet quod res praedicati in toto tempore in quo profertur vox illa insit subiecto, sed pro aliquo illius temporis, sc. primo vel medio vel ultimo; impossibile enim est in ultimo instanti generationis ignis dicere «ignis generatur», quia prolatio in tempore est et non absolute. Propter hoc tales propositiones sunt verae, et ita cum aliquo temporis in quo profertur haec vox «propositio est» insit praedicatum subiecto, adminus pro ultimo instanti in quo profertur; igitur, ut videtur, poterit iste terminus «propositio» supponere pro toto, ad minus in ultimo instanti⁶⁰.

Dans sa réponse l'anonyme donne une solution tranchée au problème. Supposé qu'il n'existe aucune proposition et que quelqu'un commence à dire «*propositio est vera*»: à cet instant la proposition est absolument fautive. En effet, son énoncé, à savoir l'attribution du prédicat *vrai* à la proposition qu'il est en train d'énoncer, présuppose que cette proposition signifie *sicut est* – donc qu'elle existe. Or «comme la réalité est qu'avant qu'ait été achevée la prononciation de la dernière lettre qui la compose la proposition n'existe pas encore, celui qui, dans le cas considéré, commence d'énoncer «*propositio est vera*», attribue d'être vraie à une proposition avant qu'elle ne soit achevée»:

[...] cum ita sit in re quod antequam compleatur ultima littera in proferendo non est propositio, attribuitur igitur esse verum propositioni antequam compleatur propositio, non enim completur [copletur E] ista

59. L'exemple de l'air qui devient feu – «*aer fit ignis*» – est utilisé par Thomas d'Aquin comme paradigme de la *transmutatio naturalis*, distinguée de la *creatio* et de la *conversio*, dans la *Summa theol.* IIIa pars, q. 75, art. 8. Le même thème revient chez Duns Scot, accompagné de la distinction entre les divers temps ou instants de l'énonciation, dans l'*Opus Oxoniense*, p. 437 et dans les *Reportata parisiensia*, p. 626b-627a. Voir Libera & Rosier, «L'analyse scotiste», par. 3.2.4 et 4.1.

60. Voir S. Ebbesen & P.V. Spade, *ibid.*

propositio nec habet esse nisi cum profertur ultima littera eis quod est «vera»; propter quod simpliciter falsa est.

Autrement dit: celui qui dit «*propositio est vera*» ment. En effet «qui profère ce genre de proposition signifie que le vrai inhère à la proposition avant qu'elle n'existe, et cette proposition n'existe pas avant que le vrai lui soit attribué. En outre il signifie qu'il signifie un vrai. Et c'est doublement faux. Il ment une première fois parce qu'il signifie le faux. Et il ment une seconde fois parce qu'il signifie qu'il signifie le vrai alors qu'en vérité il ment»⁶¹.

Évidemment on peut dire que le problème de la *demonstratio* différée de *hoc* dans «*hoc est corpus meum*» n'est pas le même que celui de la supposition de *verum* ou de *falsum* dans «*propositio est vera*» ou «*ego dico falsum*». La différence principale est que dans le cas de l'insoluble il y a sui-réflexivité – le problème posé étant de savoir si un terme peut désigner le tout auquel il appartient tant que ce tout n'existe pas. L'intérêt particulier de la formule consécatoire est que *hoc* n'est pas prédicat comme les prédicats aléthiques *verum* et *falsum* dans les propositions correspondantes, mais sujet – ce qui nous autorise à parler de référence différée. Les ressemblances entre les deux domaines de problème sont cependant massives.

7. La référence temporelle

Dans sa discussion de la thèse de Richard Fishacre, Guillaume de Meliton cite – et rejette – un argument qui a connu une certaine fortune: l'appel à la théorie de la restriction temporelle ou à ce qu'on nomme au XIII^e siècle les «règles de l'appellation» (*regulae appellationum*). Le problème de la référence temporelle des termes sujets ou prédicats de propositions ayant pour copule des verbes au passé et au futur a été le lieu privilégié de la confrontation entre deux grands types de sémantique, l'un, parisien, fondé sur la notion de *suppositio naturalis*, l'autre, plus spécifique de la tradition d'Oxford, fondé sur une autre conception de la force appellative originaire des

61. Voir S. Ebbesen & P.V. Spade, *ibid.*, pp. 224-225: «[...] qui talem propositionem profert significat verum inesse propositioni antequam existat, et ista propositio non est antequam verum sibi attribuatur; significat similiter se significare verum. Propter primum mentitur quia significat falsum; propter secundum similiter mentitur quia significat se significare verum et in rei veritate mentitur».

noms. Ici, comme ailleurs, Duns Scot intervient de manière originale. Avant d'examiner sa doctrine, il faut, toutefois, rappeler le contexte dans lequel le problème de la restriction temporelle est engagé par Guillaume de Meliton et les théories sémantiques qui sont effectivement mobilisées dans la discussion théologique avant Scot.

On sait que Guillaume de Meliton reformule à sa manière le problème de la *demonstratio*: ou *hoc* montre le corps du Christ et rien ne distingue la formule sacramentelle d'une tautologie sans note d'opérativité – on dirait aujourd'hui un énoncé constatif pur (comme «le corps du Christ est le corps du Christ»), ou *hoc* montre la substance ou un accident du pain et la phrase est absolument fausse. C'est face à ce dilemme qu'il cite et discute une batterie d'arguments logiques exploitant le problème de l'inassignabilité de la référence de *hoc* – le paradoxe de la phrase informulable, connu depuis Bérenger – et destinés à déjouer la distinction entre *demonstratio ad sensum* et *demonstratio ad intellectum*. C'est l'argument 5, dans la numérotation du *Tractatus de sacramento altaris*, qui introduit la règle de référence temporelle dite de la restriction par un verbe au présent, qui nous occupe ici:

Terminus, sive accidentalis sive substantialis, supponens verbo de praesenti quod non est ampliatur, ut hoc verbum 'potest', supponit pro eo quod actu est⁶².

Mentionnant à la fois les termes substantiels et les termes accidentels – une distinction qui, toutefois, n'a d'intérêt qu'avec les verbes au passé ou au futur – la règle mentionnée par Guillaume s'inscrit dans un stade particulier du développement de la théorie depuis le début du XIII^e siècle.

62. Guillaume de Méliton, *Quaestiones de sacramentis*, tr. IV, Q. XV, p. 581.

Attesté dès les premiers manuels de logique dans les deux traditions de Paris et d'Oxford, le *topos* de la restriction verbale a, en effet, donné lieu à au moins sept présentations distinctes (voir tableau ci-contre)⁶³.

La première théorie (T1), citée par Guillaume de Sherwood, est une théorie de la restriction dure, qui stipule que les termes sujets de propositions contenant un verbe au présent, au passé ou au futur sont tous restreints selon l'exigence du verbe: si le temps de la copule est au présent, la référence du sujet porte uniquement sur des présents, s'il est au passé, sur des passés, s'il est au futur, sur des futurs. La paraphrase correcte de «*homo currit*» est, dans ces conditions, «*id quod est homo currit*», celle de «*homo cucurrit*»: «*id quod fuit homo cucurrit*», celle de «*homo curret*»: «*id quod erit homo curret*».

La deuxième théorie (T2), également citée par Sherwood, expose le sujet de manière différenciée selon le temps verbal. Dans le cas du présent, la référence se fait aux présents, dans le cas du passé et du futur, la référence est disjonctive (la proposition obtenue étant une proposition de sujet disjoint). Les propositions «*homo cucurrit*» et «*homo curret*» s'analysent donc respectivement en «*id quod est vel fuit homo cucurrit*» et «*id quod est vel erit homo curret*».

La troisième théorie (T3) est celle de Pierre d'Espagne, dans les *Tractatus*: elle adopte l'exposition de (T2), mais en l'étendant des termes sujets aux termes prédicats.

La quatrième théorie (T4) est celle de Guillaume de Sherwood. Roger Bacon la cite, dans ses *Summulae dialectices*⁶⁴ comme représentant la «doctrine commune». De fait, elle figure dans les principaux manuels, notamment dans les *Introductiones parisienses*⁶⁵. Elle retient l'exposition disjonctive de (T2)-(T3), mais introduit une différence, pour les propositions au passé et au futur, entre les termes sujets et les termes prédicats. Contrairement à (T2) et (T3), (T4) distingue donc entre «*album videbatur a te*» et «*tu videbas album*»: la première proposition s'analyse en: «*id quod est vel fuit album*

63. Pour tout ce qui suit, voir A. de Libera, «On some 12th and 13th Century Doctrines of Restriction», *Historiographia linguistica* VII/ 1-2 (1980), pp. 131-143.

64. *Summulae dialectices*, I [éd. par Alain de Libera, *Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Age* LIII (1987) (année 1986)], p. 277.

65. *Introductiones parisienses*, éd. de Libera, dans *César et le Phénix, Distinctiones et sophismata parisiens du XIII^e siècle*, Pise, Scuola Normale Superiore-Florence, Opus libri, 1991, p. 4-5.

Tableau : Les théories de la restriction verbale au XIII^e siècle

	verbe	terme	sujet	sujet ou prédicat	prédicat
T1					
T2	présent		restr. forte		
	passé ou futur		restr. forte		
T3	présent		restr. faible		
	passé ou futur			restr. forte	
T4	présent			restr. faible	
	passé ou futur		restr. forte		
T5	présent	subst. ou accid.	restr. faible		restr. forte
	passé ou futur	subst. ou accid.		restr. forte	
T6	présent	subst. ou accid.		restr. faible	
	passé ou futur	subst. ou accid.		restr. forte	
		subst.		restr. faible	
		accid.	restr. faible		restr. forte
T7	présent	subst. ou accid.		restr. forte	
	passé ou futur	subst.		restr. forte	
		accid.	restr. faible		restr. forte

Restriction forte = un terme réfère à des choses présentes si le verbe est au présent, à des choses passées si le verbe est au passé, à des choses futures si le verbe est au futur.

Restriction faible ou en disjonction = un terme réfère à des choses présentes ou passées si le verbe est au passé, à des choses présentes

ou futures si le verbe est au futur.

Subst. = terme substantiel

Accid. = terme accidentel

videbatur a te», la seconde en: «*tu videbas id quod fuit album*». Certaines formulations donnent à entendre que la règle peut recevoir deux interprétations: dans l'une, différence est faite entre l'état présent et l'état passé d'un même objet, dans l'autre différence est faite entre deux objets – la paraphrase correcte de «*tu videbas album*» étant: «*tu videbas id quod fuit album et non id quod est album*». Cette distinction est compréhensible en français courant. Une phrase comme «l'an dernier ma voiture était bleue» (Ducrot) est susceptible de deux interprétations: «l'an dernier ma voiture était bleue, cette année je l'ai repeinte» et «l'an dernier j'avais une voiture bleue, cette année j'en ai une de couleur différente». La spécificité de l'analyse médiévale est de répartir ces deux sens sur deux constructions logiques (selon la différence sujet/prédicat) et grammaticales (selon la différence actif/passif) distinctes – le résultat étant, du point de vue grammatical, que la transformation Active/Passive ne préserve pas la référence temporelle⁶⁶.

La théorie (T5), attestée dans la *Dialectica Monacensis* n'est qu'une formulation plus explicite de (T3), à laquelle elle ajoute la distinction entre termes substantiels et termes accidentels, passée sous silence en (T3) et utilisée, mais neutralisée, en (T4), qui recourt indifféremment aux deux dans les exemples analysés.

C'est seulement avec les deux dernières théories (T6) et (T7) que la distinction entre termes substantiels et termes accidentels prend une valeur opératoire.

La théorie (T6), proposée par le *Tractatus de proprietatibus sermonum*, donne deux types d'exposition distincts pour les termes sujets et prédicats de propositions au passé ou au futur dans le cas de termes accidentels et un seul dans le cas de termes substantiels. Pour les termes substantiels l'exposition est disjonctive. Pour les termes accidentels, les sujets sont exposés en disjonction, les prédicats en «restriction forte». Cette analyse reprend en fait, en l'explicitant, la

66. La théorie T4 est encore attestée dans les *Summe (Metenses)*, éd. De Rijk, [*Logica Modernorum*, Assen, Van Gorcum, 1967], vol. II, 1, pp. 459-460 et chez Nicolas de Paris, *Syncategoreumata*, éd. H.A.G. Braakhuis [*De 13de eeuwse tractaten over syncategorematische termen: Inleidende studie en uitgave van Nicolaas van Parijs' Syncategoreumata*, (Disseration Leiden), Meppel, 1979], vol.II, p. 157: «Regula est in *Appellationibus* quod terminus communis adiunctus cum verbo de presenti non habenti vim ampliandi et sumpto simpliciter restringitur ad presentia.»

théorie (T4), qui, elle aussi, distinguait, on l'a vu, le cas de «*album videbatur a te*» et celui de «*tu videbas album*». Les paraphrases offertes par (T6) et (T4) sont sur ce point identiques: la seule différence est que (T6) admet une exposition disjonctive pour les termes substantiels. Cette clause peut sembler problématique: de fait on peut se demander si la «restriction forte» ne s'applique pas automatiquement à un terme substantiel, qu'il soit sujet ou prédicat: si l'on peut, en effet, poser que «*id quod est vel fuit album videbatur a te*» est un énoncé pourvu de sens, dans la mesure où la blancheur est une forme accidentelle, il paraît difficile d'admettre un énoncé comme «*id quod est vel fuit homo videbatur a te*», car, la forme d'humanité étant une forme substantielle, de deux choses l'une: ou ce qu'on a vu était un homme, mais ne l'est plus, auquel cas, le sujet n'a plus de terme de référence et la proposition se ramène nécessairement à «*id quod fuit album videbatur a te*», soit ce que l'on a vu n'était pas un homme, mais l'est à présent, et la proposition est logiquement mal formée, car ce qui est maintenant homme ne peut avoir été autre chose auparavant. Une bonne défense de (T6) figure dans le *De solutionibus sophismatum* édité par L.M. De Rijk⁶⁷.

La théorie (T7) corrige (T6) en imposant aux termes substantiels sujets ou prédicats d'un verbe au passé ou au futur une «restriction forte». On peut donc selon (T7) analyser de la même manière «*homo videbatur a te*» et «*album videbatur a te*». Dans le cas de «*homo videbatur a te*» la seule paraphrase possible est «*id quod fuit homo videbatur a te*», paraphrase qui implique qu'au moment de l'énonciation le terme «*homo*» a une dénotation vide. Cette théorie, la plus complète et la plus satisfaisante de toutes, semble avoir été lancée par les logiciens parisiens: ses premières attestations sont les *Appellationes* de Jean Le Page et la *Summa logicae* de Lambert d'Auxerre (de Lagny) et dans le recueil de *sophismata* anonymes, ms. Paris, Nat. lat. 16135.

Cela étant, dans toutes les règles (T1)-(T7), la restriction subie par le sujet d'une proposition au présent est la restriction forte. La seule différence est que les diverses règles de restriction par le verbe au présent ne mentionnent pas toutes la distinction entre sujet/prédicat et

67. Voir Anon., *De sol. soph.*, n. 225, éd. De Rijk [Nijmegen, Ingenium Publishers, 1988], p. 99.

termes substantiels/accidentels – dans ce cas, il est vrai, sans valeur opératoire. Ne connaissant pas les règles de restriction par les verbes au passé et au futur susceptibles d’accompagner, dans l’esprit de Guillaume de Meliton, la règle de restriction au présent, force est donc de s’en tenir à l’énoncé tel qu’il est. Dans ces conditions, il est clair que la règle mentionnée par Guillaume ne peut correspondre qu’à l’une des trois dernières d’entre les théories: T5 (*Dialectica Monacensis*), T6 (*Tractatus de proprietatibus sermonum*) ou T7 (Jean Le Page, Lambert d’Auxerre). La formule «*supponit pro eo quod actu est*» retient cependant l’attention: en effet, on a plus souvent «*supponit pro praesentibus*» ou «*pro praesentibus et existentibus*» que, comme ici, «*supponit pro eo quod actu est*».

Toutefois la règle est formulée de cette manière dans le premier sophisma *Omnis homo de necessitate est animal* du ms. Paris, Nat. lat. 16 135 (*Collectio secunda*), typique de la tradition parisienne de la seconde moitié du XIII^e siècle:

Terminus communis supponens verbo praesentis temporis simpliciter sumpto, non habenti vim ampliandi nec ex se nec ex alio non restrictus nec ampliatus aliunde, supponit pro eis qui sunt actu sive pro praesentibus⁶⁸.

L’interprétation de la *restrictio ad praesentes* comme *restrictio pro eo quod actu est* confirme, en fait, cette orientation vers un ensemble de textes précis, représentatifs de la tradition parisienne. La formule *pro eo quod actu est* évoque clairement la distinction entre *esse actu* et *esse actu sub termino* que les parisiens connectent souvent à l’interprétation de la restriction par un verbe au présent⁶⁹. C’est,

68. Voir A. de Libera, *César et le Phénix*, *op. cit.*, p. 201.

69. Sur ce thème, voir A. de Libera, «Supposition naturelle et appellation: Aspects de la sémantique parisienne au XIII^e siècle» dans *Sémantiques médiévales: Cinq études sur la logique et la grammaire au Moyen Age*, édité par A. de Libera, *Histoire, Epistémologie, Langage*, fasc. 3/1 (1981), pp. 63-77. Rappelons qu’une chose est dite «en acte» lorsqu’elle existe réellement, et «en acte sous un terme» lorsque celui-ci peut en être actuellement prédiqué. Dans une proposition comme «*potens esse est*», on dira donc que l’Antéchrist est en acte sous «*potens esse*», dans la mesure où «*potens esse*» peut être prédiqué en acte de l’Antéchrist («*Antichristus est potens esse*»), ce qui ne signifie évidemment pas que l’Antéchrist existe réellement, i.e. qu’il soit «en acte». Dans le cas de «*hoc est corpus meum*», l’intérêt de cette distinction est évident, puisque pour un Jean Le Page ou un Lambert, il s’agit, grâce à elle, de rendre compte de la

notamment, le cas de Jean Le Page (*Appellationes et Syncategoremata*), de Lambert d'Auxerre, mais aussi de Boèce de Dacie et du *Parisinus* 16135 (*Album fuit disputaturum; Omnis phoenix est*⁷⁰).

Cela posé, revenons à l'argument 5 de Guillaume de Métilon. Le nerf de la preuve est que, dans la formule consécatoire, le pronom *hoc* est sujet d'un verbe qui a les deux caractères requis par la règle de restriction – il est au présent et il n'est pas amplifié. Au moment où il est prononcé, il suppose donc pour ce qui est en acte sous les espèces du pain. Or, à ce moment il n'y a que le pain ou sa propriété à être en acte sous lesdites espèces. La proposition est donc bien fautive qui affirme que le pain ou sa propriété est le corps du Christ⁷¹.

valeur sémantique de propositions faisant intervenir des termes dont le ou les référents ne peuvent être en acte dans le réel au moment de l'énonciation, qu'il s'agisse d'entités qui n'existent plus comme César, qui n'existent pas encore comme l'Antéchrist, ou – ce qui est le cas pour le référent de l'énoncé eucharistique – dont les parties ne peuvent être simultanément posées en totalité, à savoir: le mouvement local et le temps. Par la distinction entre *esse actu* et *esse actu sub termino* la théorie de la restriction se connecte donc à la distinction entre *res permanens* et *res successiva*. Lambert d'Auxerre dit en ce sens: «Sed sciendum quod in terminis significantibus rem permanentem non differt esse actu et esse actu sub termino. Differt autem in terminis significantibus rem successivam [...] Si querat aliquis quare [...] dicendum est quod terminus significans rem successivam quoddam totum est quod componitur ex partibus que non sunt simul sed secundum prius et posterius; unde quod non est actu, bene potest esse pars talius totius actu existentis et ita potest aliquid esse actu sub illo toto vel sub illo termino, quod tamen actu non est». Même doctrine chez Pagus: «Sed tunc queritur aliquis quare non est idem esse actu et esse sub tempore actu, tamen idem est esse sub homine actu et esse actu. Solutio huius est: quoniam tempus non est sicut substantia facta sed sicut substantia que fit, est enim tempus ens successivum et ideo est ex partibus non simul entibus unde compositum ex priori et posteriori. Quoniam ergo partes temporis non simul sunt, aliquid non ens actu contingit esse partem temporis». On notera que pour Le Page, la *regula Appellationum* ne concerne en elle-même que la relation «*esse actu sub termino*»: «Ad quod dicendum est quoniam illa regula Appellationum “Terminus communis etc.” non est intelligenda hoc modo ut terminus communis supponat pro eo quod est actu sed pro eo quod est actu sub termino» (textes cités dans l'art. mentionné).

70. Éd. de Libera, *César et le phénix*, cit., pp. 58, 74-61, 72 et 211.

71. Guillaume de Métilon, *Quaestiones de sacramentis*, tr. IV, Q. XV, p. 581-582: «Sed pronomen 'hoc' supponit huic verbo 'est' in praedicta forma. ergo supponit pro eo quod actu est sub illis speciebus quando profertur; sed non est

Cet argument est repris par tous les théologiens contemporains de Guillaume. Dans le *Commentaire des Sentences* d'Albert le Grand, l'argument 5 est présenté comme une objection à une certaine version de la théorie du renvoi au signifié: «*alii dicunt quod demonstrat signatum in termino finali transsubstantiationis*»⁷². On objecte à cette thèse qu'un terme substantiel ou accidentel sujet d'un verbe au présent est restreint à supposer pour des présents. La suite du texte précise deux conditions appartenant à la règle: le verbe au présent ne doit pas être amplifié ni signifier un temps confus (*tempus confusum*). C'est bien le cas de *est* dans «*hoc est corpus meum*», donc *hoc* suppose pour quelque chose de présent. Or, il n'y a de présent que la substance qui existait avant l'énonciation de la formule, en l'occurrence la substance du pain. C'est donc pour elle que suppose *hoc*, et la phrase est bel et bien fautive.

Le même dispositif se retrouve chez Bonaventure: l'énoncé de la règle de la restriction est exactement le même que chez Guillaume. «*Regula est, quod terminus supponens verbo de praesenti, non habenti vim ampliandi, supponit pro eo quod actu est*»⁷³. Mais l'analyse est plus subtile: la règle fixe la référence du sujet «*sed actu non est ibi nisi panis: ergo supponit pro pane*», et la phrase devrait être déclarée fautive parce que le prédicat ne peut «convenir avec lui» – autrement dit: la phrase est fautive parce que sujet et le prédicat ne supposent pas pour la même chose. Sa vérité ne peut être préservée, en admettant la *demonstratio pro pane* qu'à dire que la copule n'a pas ici une valeur d'identité, mais une valeur converse⁷⁴.

Le rejet de l'argument 5 chez Guillaume de Meliton est important du point de vue de la controverse eucharistique, mais plus encore la forme que prend toute la discussion autour de la théorie de la référence temporelle dans la reformulation générale que donne Richard de Mediavilla, qui introduit deux des thèses qui ont permis à Scot de

ibi nisi panis vel eius proprietates. ergo significatur quod panis vel eius proprietates est corpus Christi; sed haec est falsa. [Ergo etc.]»

72. Albert le Grand, *Commentarii in Sententiarum Libros quatuor* [Opera omnia, t. XXIX, éd. Borgnet, Paris, Vivès, 1894], IV, d. VIII, C, art. 6, arg. 10, p. 186.

73. Bonaventure, *Commentarii in quatuor Libros Sententiarum Petri Lombardi* [Opera omnia, t. IV, Quaracchi, 1889], IV, dist. VIII, p. II, art. 1, q. 1, arg. 3, p. 190.

74. *Ibid.*, conclusio, pp. 191-192.

développer sa propre solution: (a) le rejet de la restriction temporelle du pronom sujet par le temps verbal et (b) l'interprétation disjonctive de la référence dudit pronom: «ce qui est ou sera»⁷⁵. L'ensemble formé par (a) et (b) révèle une sémantique fondée sur une interprétation originale de la relation entre signification, supposition et restriction. Du point de vue de la référence temporelle, la théorie de la double démonstration, destinée à préserver les droits de la monstration du pain *ad sensum*, semble réclamer une interprétation disjonctive du sujet d'une proposition au présent pour la *demonstratio ad intellectum* chère à Guillaume de Meliton:

Unde secundum Donatum, tempus non est de accidentibus nominis, et quia suppositio nominis fundatur super eius significationem, ita quod nihil supponit, nisi in quo salvatur significatum summi, & quodlibet tale suppositum eius est: ideo per hunc terminum substantia, potest supponi substantia, quae est, vel fuerit, vel erit. Cum ergo secundum Donatum, ideo dicatur pronomen, quia ponitur pro nomine, demonstratum per istud pronomen hoc, potest intelligi aliquid praesens, vel de propinquo futurum sub hac specie ... Nec dici potest, quod restringatur per verbum praesentis temporis ad supponendum tantum pro aliquo, quod praesens est sub illa specie, cum verbum futuri temporis restringere non possit terminum ad supponendum pro re futura tantum, cuius ratio est, quia quamvis res significata per verbum sit immediate unita rei significatae per suppositum, tamen significat per modum distantis. Idem autem significatum per modum distantis non restringit quod significatum per modum indistantis restringit⁷⁶.

Toute la stratégie argumentative de Richard consiste donc, pour obtenir une disjonction *ad intellectum*, à justifier l'absence de restriction verbale *au présent*, donc, à remettre en cause l'ensemble de la théorie de la restriction. Selon Richard, Dans «*hoc est corpus meum*», le verbe au présent ne restreint pas le sujet à supposer exclusivement pour quelque chose de présent sous l'espèce désignée, car mis au futur le verbe ne peut pas plus le restreindre à supposer seulement pour un futur. C'est donc par le rejet de la restriction forte par les verbes au futur que Richard fonde le rejet de la restriction forte par les verbes au présent. Dire que la restriction du sujet par le temps

75. Voir Rosier & Libera, «L'analyse scotiste», par. 2.2.2.

76. Richard de Mediavilla, *In IV Sent.*, dist. VIII, art. III, p. 103b.

de la copule ne peut se faire au présent car elle ne se fait pas au futur réclame une justification générale. Richard la fournit en posant une différence stricte entre restriction verbale et restriction adjectivale. Deux éléments entrent ici en ligne de compte: d'une part, la subordination de la supposition à la signification, d'autre part, une règle syntactico-sémantique réclamant un «contact direct» entre terme restricteur et terme restreint, dont le modèle est la restriction adjectivale. Dans une proposition temporelle le terme sujet suppose toujours pour son signifié qu'il soit présent, passé ou futur, car la restriction ne peut se faire que par contact direct, *per restringens indistans* dira Gabriel Biel résumant la thèse de Richard⁷⁷. Il faut distinguer la relation de l'adjectif au substantif de celle du verbe au sujet: l'adjectif *indistant* du substantif restreint la supposition du nom aux référents qui le vérifient, le verbe, lui, n'appartient pas syntaxiquement au groupe sujet – il est toujours *ex parte praedicati*, donc séparé (*distans*) du sujet. A qui contesterait la portée de cette analyse syntaxique, Richard répond par un argument sémantique: même si les signifiés du verbe et du sujet sont unis l'un à l'autre sans intermédiaire, le verbe signifie toujours «sur le mode de la distance», *tamen significat per modum distantis*, non sur celui du «contact», non *per modum indistantis*. Même joint au sujet, le verbe appartient toujours sémantiquement au prédicat: il s'unit à lui en tant qu'autre extrême, en tant que «terme distant». C'est pourquoi il ne peut agir en lui – il n'y a pas, comme on dit, d'action à distance. Dans «*hoc est corpus meum*», *est* ne restreint donc pas plus *hoc* à supposer pour un présent que ne le ferait «*est*» dans «*homo est albus*» ou que «*erit*» ne le ferait pour un futur dans «*homo erit albus*».

Tel que le formule Richard, le rejet de la restriction verbale semble solidaire d'une analyse plus «grammaticale» que «logique»: l'expression *per modum distantis* renvoie clairement à la conceptualité des grammairiens, notamment à la définition modiste du mode de signifier essentiel général du verbe, telle qu'on la trouve, par exemple, chez Martin de Dacie: «*modus significandi essentialis generalis verbi*

77. Gabrielis Biel, *Canonis Mise Expositio, Pars secunda* [éd. H.A. Oberman et W. J. Courtenay (Veröffentlichungen des Instituts für europäische Geschichte Mainz, Bd 32), Wiesbaden, F. Steiner Verlag, 1965], pp. 236-237.

est modus significandi per modum fieri distantis a substantia»⁷⁸, le *modus fieri* étant le mode de signifier matériel du verbe, le *modus distantis* son mode de signifier formel (comme pour le nom, le *modus habitus et quietis*, d'une part, le *modus determinatae apprehensionis* d'autre part) et la *compositio*, le mode de signifier ou de penser, «plus immédiat» (*immediator*) «unissant l'extrême distant avec l'autre extrême»⁷⁹.

Il faut cependant nuancer la portée de cette rencontre. D'une part, en effet, le rejet de la restriction verbale n'est pas une thèse si originale qu'on pourrait le penser; d'autre part, la manière dont Richard l'exprime ne renvoie pas obligatoirement à l'univers des «modistes». Que la distinction tranchée entre restriction adjectivale et restriction verbale ne soit pas propre à Richard ressort clairement du fait que l'impossibilité d'une action «restrictive» du prédicat sur le sujet est un thème couramment disputé par les logiciens du XIII^e siècle, spécialement par les logiciens parisiens que l'on a évoqués à propos de la formulation de la règle de restriction mentionnée par Guillaume de Meliton. Citons: les *Appellationes* de Jean le Page⁸⁰, la *Summa* de Lambert d'Auxerre⁸¹, les *Synkategoremata* de Nicolas de Paris⁸²,

78. Voir Martin de Dacie, *Modi significandi*, [éd. H. Roos, *Corpus Philosophorum Danicorum Medii Aevi*, II, 1961] I, chap. 8, § 20, p. 13, 22-23. Cf. *ibid.*, § 21; p. 15, 6-13 et chap. 35, § 113, p. 54, 7-10 où l'on: «[...] modus significandi qui est compositio sumitur a modo formali in verbo qui est distantia. Distantiam autem non intelligo nisi in extremis, eo quod verbum non potest incidere in idem extremum cum supposito.» L'idée que la «distance» est ce qui caractérise la relation du verbe au sujet par opposition au participe ou à l'adjectif est plus ancienne. Voir Roger Bacon, *Summa grammatica*, éd. Steele [*Opera Hactenus Inedita*, XV, Oxford, 1940], p. 10: «Adiectivum comparatur ad substantivum non ut distans, set ut habitus quiescens in subiecto, et ideo cum exigencia sit racione distancia et in verbo sit distancia ...»; *Guide de l'étudiant*, éd. Lafleur & Carrier, 1992, § 312; Pierre d'Espagne, *Synkategoremata*, éd. Braakhuis, *op. cit.*, vol. I, p. 262.

79. Martin de Dacie, *Modi significandi*, *ibid.*, I, chap. 35, § 112, p. 53, 21-30.

80. Jean Le Page, *Appellationes*, I, § 14; éd. Libera [«*Les Appellationes* de Jean le Page», *Archives d'Histoire Doctrinale et Littéraire du Moyen Age*, année 1984 (1985), tome LI, Paris], p. 214: «Sed videtur quod hoc [= la restriction du sujet par le verbe] racione temporis consignificati per verbum] non possit esse quoniam verbum et subiectum sunt divisa situ, quare, si oportet id quod restringitur esse indivisum situ ab eo quo retringitur, non coartabitur subiectum a verbo.»

81. Lambert d'Auxerre, *Summa logicae, De appellatione*, éd. Libera [«*Le traité De appellatione* de Lambert de Lagny (Lambert d'Auxerre)», *Archives d'Histoire*

l'anonyme *Dialectica Monacensis*⁸³, Roger Bacon, depuis les *Summulae dialectices*⁸⁴ jusqu'au *De signis*⁸⁵ – la nécessité d'un contact entre terme restricteur et terme restreint, mentionnée comme un thème en discussion chez ces auteurs, n'étant soutenue *positivement* que par Bacon.

Que signifie, du point de vue de l'histoire de la logique, la prise de position de Richard? L'argument selon lequel le verbe au présent ne restreint pas le sujet à supposer seulement pour des présents, parce qu'au futur il ne restreint pas plus le sujet à supposer seulement pour des futurs, implique une théorie de la restriction interprétant disjonctivement la supposition temporelle d'un terme sujet d'une proposition *de futuro*, une théorie, donc, fondée sur le rejet de la restriction forte pour les sujets de proposition au futur et au passé. Au XIII^e siècle une telle restriction forte n'a été soutenue que par T1 et T7. T1 n'étant nulle part attestée dans la littérature disponible, on peut donc dire que la théorie de Richard s'oppose à T7 pour les termes

Doctrinale et Littéraire du Moyen Age, année 1981 (1982), tome XLVIII, Paris], p. 266, qui donne le même exemple que Richard.

82. Nicolas de Paris, *Synkategoremata*, éd. Braakhuis, vol. II, p. 31, 1-8: «Si <tempus per quod retringitur terminus subiecti est >in praedicato: hoc non potest esse; restrictio enim quaedam actio est, sed omnis actio secundum contactum, ut dicit Aristoteles in primo *De generatione* [I, 6, 332b22-25]; ergo que non contingunt sese non possunt in se agere et a se pati, sed predicatum non contingit subiectum neque ei immediate adhaeret, quia semper intercidit compositio medio. Ergo quod est in predicato non agit in subiecto.»
83. Anon., *Dialectica Monacensis*, éd. De Rijk, *Logica modernorum*, op. cit., II, 2, p. 619.
84. Roger Bacon, *Summulae dialectices*, II, § 562 et 564-565, éd. Libera cit., p. 280: «Ex his patet, quod praedicatum nullo modo contrahit subiectum nec restringit [...]. Non autem potest praedicatum contrahere subiectum suum, nec ad supposita, nec ad modum supponendi, quia immediata est ordinatio contrahentis ad contractum, et cedunt in unum secundum suppositionem et rem. Sed non est sic de praedicato et subiecto, in quantum talia.»
85. Roger Bacon, *De signis*, III. 4, § 97; éd. K.M. Fredborg et al., dans «An unedited part of Roger Bacon's Opus maius: 'De signis'», *Traditio*, 34 (1978), p. 114: «Quando enim dictio ampliatiua vel restrictiua ponitur cum aliquo ex eadem parte orationis cedunt in unum in numero et omnino res significata per unum illorum contrahitur et ampliatur per rem significatam per aliud ex virtute illius effective. Sed quando ex parte diversa orationis ponuntur non significatur unum fieri ex eis, unum dico incomplexum, et propter hoc unum eorum non habet potestatem effectivam alterandi aliud effective.»

substantiels, donc à Jean Le Page et à Lambert d'Auxerre, et qu'elle doit soutenir une thèse proche de T6, *i.e.* celle du *Tractatus de proprietatibus sermonum*.

Il y a un autre aspect qui permet de rattacher Richard à un complexe de doctrines *logiques* précis. De fait, on peut interpréter son rejet de la restriction temporelle comme solidaire de deux théories soutenues dans la seconde moitié du XIII^e siècle: d'une part, l'idée qu'un terme suppose toujours pour son signifié sans restriction temporelle de son extension semble liée à la thèse affirmant qu'un terme peut rester en supposition naturelle dans une proposition, autrement dit à une interprétation contextuelle, intrapropositionnelle, de la supposition naturelle; d'autre part, et surtout, elle est certainement liée à une distinction entre *supposer pour* et *vérifier*. C'est cette deuxième interprétation qui est la bonne. En tout cas, c'est ainsi que Gabriel Biel a compris Richard, qui résume son opinion en s'appuyant tacitement sur la distinction entre «supposer pour» («*supponere pro*») et «rendre une phrase vraie pour» («*reddere locutionem veram pro aliquo*»):

Et quantum capio illum doctorem vult dicere, quod licet copula uniat extreme pro tempore per ipsam importato, non tamen restringit extreme ad supponendum pro suis significatis tantum sibi ad tempus copule correspondentibus, licet propositio solum verificetur pro illis. Unde consequenter dicendum, quod in illa 'homo vivit' homo supponit non tantum pro hominibus qui sunt in tempore presenti, sed etiam pro Adam et Antichristo, licet illa propositio solum verificetur pro hominibus qui sunt. Sicut 'hic homo currit', homo irrestrictè supponit tam pro homine currente quam pro sedente ac quiescente, licet solum verificetur pro homine currente. Ita in proposito 'hoc' demonstrat aliquid, scilicet corpus Christi *quod nunc est vel erit* sub speciebus, et illud quod erit sub speciebus panis, iam est corpus Christi, et sic propositio simpliciter est vera⁸⁶.

Ce point est particulièrement important: il renvoie en effet à la fois (1) à une certaine tradition théologique de la *suppositio*, qui a été trop négligée par les historiens – celle dont témoigne,

86. *Gabrielis Biel Canonis Mise Expositio, Pars secunda*, [éd. H.A. Oberman et W. J. Courtenay (Veröffentlichungen des Instituts für europäische Geschichte Mainz, Bd 32), Wiesbaden, F. Steiner Verlag, 1965], p. 237.

particulièrement, saint Bonaventure, et (2) à une certaine tradition interprétative de Pierre d'Espagne, qui, comme Bonaventure, mais pour d'autres raisons, pointe elle aussi volontiers la différence entre la supposition d'un terme et le fait de rendre sa proposition d'occurrence vraie de quelque chose (*reddere locutionem veram de aliquo*).

Pour le premier point (1) il faut évoquer (a) tous les passages où Bonaventure exprime la supposition en termes de vérification et (b) ceux où il pose la possibilité pour un terme de supposer pour ce pour quoi la proposition est vraie, indépendamment du fait d'être ou non restreint par le temps verbal. Caractéristiques de (a) sont:

Terminus habens multitudinem suppositorum, sine distributione acceptus, stat pro illo, pro quo reddit locutionem veram, ut cum dicitur, 'homo currit', vera est locutio pro currente, si aliquis sit currens⁸⁷. Sed regula datur quod terminus accidentalis supponens verbo de preterito potest supponere pro presentibus, vel pro preteritis, ita quod indifferenter potest reddere locutionem veram pro his vel pro illis. Nec propter hoc distinguitur locutio multiplex, quia non comparatur ad illa tanquam ad significata sed tanquam ad supposita; sed talis locutio dicitur habere plures causas veritatis⁸⁸.

Caractéristique de (b), cet autre passage, où Bonaventure exprime sa propre opinion:

Quamvis significatio termini non arctatur, tamen pro illo stat, pro quo est locutio vera, ut 'homo currit' pro Petro vel Ioanne, si pro illo est locutio vera; *nec tamen ad illum restringitur*. Et hoc patet, quia si addatur distributio, confundet illum terminum pro omnibus; sed si esset restrictus non confunderet nisi pro illis ad quos se extenderet restrictio. Unde aliud est terminum restringi ad unum, aliud est reddere locutionem veram pro aliquo⁸⁹.

Si donc le lien avec la supposition naturelle a ici son importance c'est surtout en fonction de cette distinction entre *supponere* et *reddere locutionem veram*. Ceci est confirmé par le point (2), c'est-à-dire par l'existence d'un courant doctrinal interprétant la supposition naturelle dans le cadre général d'une théorie de la *suppositio de virtute locutionis*. Caractéristique de ce courant est la *Lectura Tractatum* de

87. Bonaventure, *Opera omnia*, I, p. 98.

88. Bonaventure, *Opera omnia*, III, p. 252, a. 4.

89. Bonaventure, *Opera omnia*, I, p. 98, ad. ob. 2m.

Guilhem Arnaud, qui réinterprète la supposition naturelle de Pierre d'Espagne comme «supposition *de virtute locutionis*».

La *suppositio de virtute locutionis* se distingue de la supposition naturelle en ce qu'elle n'est pas le fait d'un terme pris extrapropositionnellement (*per se sumptus*), mais en n'importe quel contexte que ce soit (*ubicumque ponatur*). Au lieu de supposition naturelle et de restriction verbale, Guilhem parle donc de supposition *de virtute locutionis* et de supposition selon les *causae veritatis*. Cette distinction l'amène à poser explicitement la thèse, qui semble bien être celle de Richard, qui stipule que, selon le point de vue de la *vis locutionis*, le terme sujet d'une proposition au présent suppose pour tous ses signifiés, qu'ils soient présents, passés ou futurs, même s'il ne vérifie la proposition que pour des présents.

Et nota, quod visum est superius, quod cum dicitur 'homo currit', cum 'homo' ubicumque ponatur suum significatum subponat et 'homo' non significet magis presentes quam futuros vel preteritos, ideo hic non subponit solum pro presentibus. Sed tamen hoc est verum. Et ita intelligit actor quod significatur stare pro presentibus, idest pro illis reddit locutionem veram, et cum hoc non excludit quin stet pro aliis⁹⁰.

Cette distinction explique comment on peut à l'époque de Richard neutraliser la théorie de la restriction verbale.

Le contexte formé par (a) la théorie de Richard, (b) les discussions sur la restriction verbale et les *regulae appellationum* chez les auteurs parisiens du XIII^e siècle (Jean Le Page, Lambert d'Auxerre, Nat. lat. 16135) et (c) les théories de la supposition et de la signification développées par des auteurs comme Guilhem Arnaud est le cadre de l'intervention de Duns Scot tant au point de vue théologique qu'au point de vue logico-sémantique.

Sur le plan logique strict, Duns Scot connaît et utilise le topos du rejet de la restriction verbale. Dans ses écrits sur Aristote, il aborde frontalement la question de la restriction. C'est le cas de la q. 9 des *Questiones super librum Periherm.*, *reportatio prima*, consacrée à *Utrum terminus communis suppositus verbo de praesenti, supponat tantum pro praesentibus* – signe que la question dont Richard est l'écho est une des questions fondamentales discutées à l'époque en

90. Voir L.M. de Rijk, «On the Genuine Text of Peter of Spain's *Summule logicales*», *Vivarium* VIII/1 (1969), p. 146, 16-20.

liaison avec le problème mieux connu de la référence vide, discutée par Scot dans les qq. 8 (*Utrum haec sit vera, Caesar est homo, Casera est animal, Caesare non existente*) et 9 (*Utrum haec sit vera, Homo est homo, Caesar est Caesar, neutro existente*). L'ensemble des *Questiones super librum Periherm.*, q. 9-11 peut être regardé comme une sorte de traité sur la restriction. La q. 9 introduit l'argument selon lequel «*illud quod distat ab aliquo in oratione, non immutat aliquid reale circa aliud distans, quia omne contrahens reale cadet in idem extremum cum contracto certo*»⁹¹. Comme la composition (c'est-à-dire la fonction prédicative du verbe) fait partie du prédicat, le temps qui relève de cette composition ne peut restreindre le sujet. La réponse de Scot à cet argument est donnée dans la q. 11. Cette réponse substitue à la problématique de la restriction un autre point de vue reposant sur une règle autorisant un sujet à référer à tous ses suppôts existants ou non existants, quel que soit le temps de la proposition, à condition de ne pas être affecté par une détermination «immédiate».

91. En fait, c'est même l'ensemble de l'argumentation de Richard qui est ici exprimé plus en détail sur la base d'une comparaison entre *determinatio contrahens* et *determinatio diminuens*: *Quaestiones in Primum librum Perihermenias, collectio prima*, q. X, p. 197a [*Opera Omnia* I, éd. Lyon 1639, repr. Georg Olms Verlag, Hildesheim, 1968]: «Item quod non arctetur virtute verbi, probatio, tum quia illud, quod distat ab aliquo in oratione, non immutat aliquid reale circa aliud distans, quia omne contrahens reale cadet in idem extremum cum contracto certo, aliter haec posset esse vera, *homo est mortuum*; quia si illud quod est a parte praedicati, posset contrahere subiectum realiter, ergo illud quod est a parte praedicati, posset diminuere subiectum, quo ad propositum enim non est differentia de determinatione contrahente et diminuente: staret ergo *homo* hic in subiecto pro homine diminuto per *mortuum*, et ita haec esset [etiam M] vera *homo est mortuus*, ad quam sequitur, per Aristotelem, ergo *homo est non homo*, quia per ipsum 2. Periherm. includit oppositum hominis [...] Quod si haec sunt inconvenientia, sequitur, quod illud quod est a parte unius extremi, non posset contrahere ilud, quod est a parte alterius extremi; sed compositio se tenet ex parte praedicati, ut dicitur post: ergo tempus quod est circa compositionem non potest restringere subiectum. Tum quia contingit intelligere actum mensuratum tempore praesenti inesse subiecto pro supposito quod fuit, vel pro omnibus qui fuerunt, sunt, et erunt, secundum intellectum, licet sit falsum; ergo et contingit significare hoc: sed impossibile est significare hoc, si tempus praesens circa praedicatum faceret subiectum tantum stare pro suppositis quae sunt: ergo illa hypothesis interimit finem sermonis, qui est ut per eum possit omnis intellectus, vel conceptus mentis significari».

Ad duas primas quaestiones dicendum, quod terminus communis in quacunque propositione, sive de praesenti, sive de praeterito, sive de futuro, supponit pro quibuscumque suppositis, sive existentibus, sive non existentibus, sive quando non additur sibi immediate determinatio aliqua contrahens ad subposita unius differentie temporis⁹².

La raison de cette référence omnitemporelle n'est pas exprimée dans le langage de la supposition naturelle, mais dans une autre conceptualité: le terme non spécifié par un «ajout immédiat» *suppose absolument son signifié*, et donc il suppose à égalité pour tous ceux qui se rapportent à égalité à son signifié. La différence entre *supponere verbo*, *supponere significatum* et *supponere pro (suppositis)*, qui coordonne les trois emplois de *supponere* attestés dans l'histoire de la *Logica Modernorum*, vaut d'être notée. C'est parce que les suppôts, qu'ils soient existants ou non existants, se rapportent à égalité au signifié du terme sujet que celui ci suppose pour eux à égalité et est distribué pour eux. Pour Scot, c'est cette distribution qui n'est pas *restreinte par le prédicat*, car, souscrivant à l'argument de la *pars negativa* de la qu. 9, il soutient, lui aussi, que «*contrahens et contractum tendunt in idem extremum*»⁹³. Pour Scot, la supposition est une fonction de la signification, le prédicat ne peut donc «apporter au sujet sa *ratio supponendi*» – au contraire, il doit être compris lui-même comme «inhérent au sujet pour tous ses suppôts indépendamment de toute différence temporelle». Ceci est cohérent avec l'ensemble du développement dans ses deux commentaires, qui visent à déconnecter la signification de l'existence.

Cela ne signifie pas que Scot nie toute influence des relations syntactico-sémantiques sur la référence des termes. Il admet la restriction, mais reformulée ou plutôt refondée dans un autre langage. Dans la question 13 (*Utrum terminus communis possit restringi*)⁹⁴, qui porte précisément sur la restriction, on voit cependant quel type de solution a sa préférence: c'est la théorie de Guilhem Arnaud, et cette théorie est conçue de manière à neutraliser la vieille distinction des Jean Le Page ou Lambert d'Auxerre entre *esse actu* et *esse actu sub termino* :

92. Duns Scot, *Quaestiones in Primum librum Perihermenias, collectio prima*, q. XI, p. 198a.

93. Duns Scot, *ibid.*, q. XI, p. 198b.

94. Duns Scot, *ibid.*, q. XIII, pp. 202a-203b

Ideo ad quaestionem videtur aliter adhuc dicendum, quod terminus supponens verbo de praesenti retringitur, et causa restrictionis est actualis inhaerentia praedicati ad subiectum. Nam actualitas inhaerentiae exigit terminum supponere pro his, pro quibus actualitatem potest terminare; tunc autem terminus supponens pro suppositis, actualement inhaerentiam pro aliis terminare non potest, nisi pro his quae sunt⁹⁵.

Cette solution repose donc sur une interprétation originale de la distinction entre *supponere pro* et *reddere locutionem veram pro aliquo*, une interprétation fondée sur la distinction entre «*actualis compositio extremorum*» et «*actualis inhaerentia alicuius actus*». La composition d'un terme avec un autre n'est pas facteur de restriction et laisse les termes dans leur capacité référentielle originaire. Ce qui est facteur de restriction, c'est l'inhérence actuelle: elle exige que le terme suppose pour les suppôts pour lesquels cette actualité peut être «terminée», autrement dit: le sujet doit être pris pour les suppôts qui *rendent la proposition vraie*, qui «vérifient l'inhérence»⁹⁶.

Scot développe le même point de vue anti-restrictif, fondé sur son interprétation originale de la relation entre signification et supposition, dans le commentaire sur les *Réfutations sophistiques*: un terme équivoque signifie tous ses signifiés *de vi sermonis*, et aucune détermination ne peut le restreindre à signifier seulement l'un d'entre eux. La nouveauté capitale est l'introduction d'une distinction, centrale dans son analyse du problème de l'Eucharistie, la distinction entre *virtus sermonis* et *intentio proferentis*, dont nous avons déjà souligné l'importance⁹⁷.

De virtute sermonis, le terme sujet d'une proposition suppose son signifié pour tous ses suppôts. Mais, en tant qu'énoncé, une proposition s'inscrit dans le schéma de la communication qui fait intervenir le *proferens* et l'auditeur. Scot distingue donc ce qui relève de la *vis sermonis* et ce qui relève de la communication. La supposition déterminée du point de vue de la *virtus sermonis* peut varier «par accident» du point de vue de l'énonciation. De fait, «par accident», l'auditeur qui entend prononcer un terme équivoque est conduit à

95. Duns Scot, *ibid.*, q. XIII, p. 202b.

96. Duns Scot, *ibid.*, q. XIII, p. 203a-b.

97. Voir *supra*, par. 3 et Rosier & Libera, «L'analyse scotiste», par. 5.

sélectionner un seul signifié à cause de la détermination. De même que celui qui entend une phrase est conduit à sélectionner une seule valeur temporelle pour le sujet en fonction du prédicat pour pouvoir lui assigner une valeur de vérité, de même celui qui entend une expression équivoque est conduit (*manuduci*) à sélectionner le signifié qui s'accorde avec sa détermination pour s'en former une intellection adéquate à ce qu'il suppose être l'intention du locuteur (puisqu'on ne peut intelliger qu'une chose à la fois)⁹⁸. Ce rééquilibrage du problème de la référence temporelle du point de vue de la distinction entre *vis locutionis* et *intentio proferentis* prend tout son sens une fois liée à la distinction entre composition et inhérence actuelle. On a donc là un système qui est l'arrière plan technique de la discussion théologique dans l'*Ordinatio* et les *Reportata*.

98. Voir S. Ebbesen, «The dead man ...», pp. 49-50; C. Marmo, «A pragmatic approach ...», pp. 171 et 176-177.